

l'Education Nationale. Il sera donc influencé par les réformes au niveau national et universitaire. Ainsi les étudiants en médecine après un an de Propédeutique et deux ans d'études à la Faculté doivent entrer pour 3 ans dans un service hospitalier. Ils sont attachés aux différents chefs de service qui pour la plupart sont professeurs ou le deviendront. Il est intéressant aussi de noter que les professeurs attachés aux hôpitaux abandonnent toute clientèle de caractère privé. Les professeurs de médecine sont aidés par des internes (50 à l'Hôtel-Dieu) qui y demeurent en permanence dans les différents services assurant les cas d'urgence.

A l'Hôtel-Dieu l'équipement de laboratoire de chirurgie est en tout point conforme à la technique moderne. On a transformé les salles-dortoirs en chambres privées et on a multiplié le nombre des infirmières. Les services d'infirmières qui avaient été autrefois assurés par des religieuses le sont de plus en plus par des infirmières laïques. Le recrutement des infirmières qui se heurte à de grandes difficultés à travers toute la France poserait moins de problèmes à Rennes grâce à une excellente formation locale. Et ceci en dépit du fait des salaires assez bas, de journées de travail longues et pénibles, alors que pour l'ensemble des autres professions les salaires et les heures de loisir ne cessent d'augmenter.

A tous les points de vue l'hôpital qui faisait fonction d'oeuvre charitable autrefois joue aujourd'hui un rôle beaucoup plus considérable tant au niveau local qu'au niveau national. Les malades de toutes conditions sociales s'y rendent pour bénéficier d'une médecine de plus en plus complexe, technique, et scientifique. Comment trouver les fonds nécessaires à la gestion de ces établissements qui deviennent de plus en plus nombreux et spécialisés. L'analyse du système de la Sécurité Sociale fournit une réponse à cette question. La "Sécurité Sociale" est administrée par une organisation indépendante de l'Etat. Elle perçoit une cotisation de 6 % sur le salaire ouvrier et de 18 % sur le revenu du patron. Elle rembourse jusqu'à 80 % les frais hospitaliers ou pharmaceutiques. La Sécurité Sociale dispose ainsi de revenus importants prélevés sur les revenus nationaux. L'Etat l'oblige alors à subvention-

ner l'Assistance Publique en contribuant pour un certain pourcentage à la construction de nouveaux hôpitaux ou à l'équipement de ceux-ci. La Sécurité Sociale peut ainsi attirer les médecins vers les hôpitaux qui sont maintenant des établissements rentables, où les praticiens trouvent aussi un équipement moderne. La Sécurité Sociale ouvre à toutes les classes sociales la possibilité d'obtenir les soins médicaux qui leur sont nécessaires.

Il est intéressant de se rappeler que d'excellents médecins abandonnent souvent une clientèle privée pour prendre la direction des services dans les hôpitaux dirigeant en même temps des internes et des étudiants dans ces différents services. L'unité hospitalière doit profiter de cette évolution récente et il semble qu'à une époque où les progrès scientifiques prennent une importance démesurée les administrateurs hospitaliers, les médecins, les administrateurs de la Sécurité Sociale et enfin les étudiants en Médecine joignent tous leurs efforts pour assurer aux malades les soins, le confort, l'attention personnelle à laquelle ont droit tous ceux qui souffrent.

#### LA CLINIQUE

La clinique est un service hospitalier où les malades peuvent se faire soigner directement par un médecin sans l'intermédiaire d'internes ou d'étudiants. Du point de vue financier, la clinique fixe ses prix et n'a pas, comme l'hôpital privé, à se conformer au prix déterminé par l'Etat. Les malades, en plus des frais d'hospitalisation qu'ils règlent à la clinique, versent directement les honoraires médicaux aux praticiens choisis, après entente directe avec ceux-ci, dans la limite des tarifs applicables aux assurés sociaux. Les praticiens doivent verser à la clinique une redevance égale à 10 % de ces honoraires, destinée à l'amélioration technique de l'hôpital.

La clinique ne comprend que deux services : la maternité et la chirurgie générale.

Il est généralement admis que dans le passé beaucoup de Français ont préféré la clinique à l'hôpital public. La raison en est probablement que jusqu'à ces dernières années, comme nous l'avons déjà indiqué, l'hôpital public était un établissement de charité, qui n'avait pas l'équipement nécessaire. Il est évident qu'à brève échéance, l'hôpital public, lorsqu'il aura réalisé ses projets de construction, ne le cédera en rien à tout autre établissement.

## LA PHARMACIE

La pharmacie traditionnelle en France, c'est l'officine classique dans laquelle un pharmacien, unique propriétaire, exerce son art. Tout d'abord, l'exercice de la pharmacie est réservé aux seules personnes titulaires du diplôme de pharmacien.

Après son baccalauréat, on doit faire un stage d'un an dans une officine de pharmacie sous la direction d'un pharmacien. C'est pendant ce stage qu'on apprend à faire les préparations, des plus ordinaires aux plus spéciales et aux plus délicates, et à servir la clientèle. Pendant ce stage l'étudiant est considéré comme partie du personnel, mais il ne reçoit aucune rémunération. A la fin de l'année il passe un examen qui lui donne le droit d'entrer à la Faculté de Pharmacie. A la fin de la 4<sup>ème</sup> année il doit passer 3 examens : sciences naturelles, physique et chimie, et sciences pharmaceutiques. La réussite à ces examens lui donne le titre de pharmacien. Mais il peut continuer ses études et se spécialiser pour devenir <sup>soit</sup> pharmacien d'officine, soit pharmacien d'industrie, soit pharmacien d'hôpital, de laboratoire ou de services militaires. Il peut encore, s'il le veut, préparer l'agrégation de pharmacie afin de devenir professeur. Cependant, il ne peut exercer la pharmacie avant l'âge de 25 ans.

Au cours de ses études, il peut faire de l'internat. Après un examen, il entre dans un hôpital où il aide le pharmacien en chef et ses services sont rémunérés.

La pharmacie en France distribue uniquement des produits pour la santé et l'hygiène. Cependant, le pharmacien vend aussi quelques produits de beauté. En France il y a une pharmacie pour trois mille habitants. S'il n'y a pas de pharmacien dans un petit village, le médecin peut distribuer les médicaments à condition d'en avoir obtenu la permission à la sous-Préfecture.

Dans l'officine, le pharmacien emploie des préparateurs qui passent les examens du Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) et du Brevet Élémentaire Professionnel. Ils sont alors certifiés comme praticiens.

La Pharmacie en France est très bien contrôlée. Un inspecteur qui dépend du Ministère de la Santé visite régulièrement l'officine. C'est à

lui de déterminer si les conditions sont bonnes, si les préparations et les spécialités sont composées par des personnes compétentes. Il vérifie qu'elles ont été délivrées sur ordonnance médicale. Un registre spécial permet de contrôler l'usage des stupéfiants. Ces derniers sont classés en trois catégories selon leur degré de toxicité. Même les moins toxiques ne peuvent être distribués sans l'ordonnance du docteur.

Les pharmaciens se groupent en syndicats départementaux réunis en un Syndicat National du Ministère de la Santé dont le siège est à Paris. Le Conseil de l'Ordre Pharmaceutique est représenté en Bretagne comme dans chaque région de France. Il a le devoir de faire respecter la moralité du pharmacien. Il peut prendre des sanctions : infliger un blâme; interdire d'exercer à l'officine durant huit jours, ou quinze jours, ou plus.

Dans la pharmacie comme dans tous les domaines de la vie rennaise, on parle des changements en cours, ou à venir. Il est question à présent d'intégrer aux études proprement universitaires, l'année préparatoire que l'étudiant passe aujourd'hui dans l'officine du pharmacien avant d'entrer en Faculté.

Certaines grandes entreprises industrielles possèdent leur pharmacie, dont le pharmacien n'est qu'un employé de l'industrie. Les produits sont délivrés gratuitement à tout le personnel grâce aux cotisations patronales et ouvrières. Il est facile de voir que ceci peut devenir une menace pour le pharmacien d'officine qui perd ainsi sa clientèle ouvrière.

Si à l'Hôtel-Dieu et à Pontchaillou nous avons admiré l'organisation technique et administrative des hôpitaux, nous avons été surtout étonnés par la personnalité des médecins que nous y avons rencontrés. Au centre anticancéreux Eugène Marquis, au Centre de Poliomyélite comme au Pavillon de la Pédiatrie et à la Clinique de la Sagesse nous avons remarqué un souci profond du caractère humain du malade. Nous avons été sensibles à un humanisme qui s'harmonise à la recherche scientifique médicale. Nous garderons par exemple un souvenir vivant de l'attention accordée au problème de la réhabilitation physique et morale du malade. A notre époque atomique il est réconfortant de

constater la peine et l'enthousiasme avec lesquels on essaye de parer aux déficiences physiques par une amélioration des connaissances intellectuelles. A ce sujet, on organise à Ponchaillou des cours de télévision, le Baccalauréat devient à la portée de tous, on prépare aux études électroniques et à la licence en mathématiques.

D'autres innovations encore : conscient de la complexité et de la spécialisation de la science médicale, on prend l'initiative de grouper sous une seule autorité les services de diagnostic de radiologie, de chirurgie ce qui permet une décision à la fois efficace rapide et complète. Ailleurs, on trouve un service destiné à doubler le nombre d'infirmières en recrutant pour les salles d'hôpitaux des aides-infirmières, appelées filles de salle. On permet aux plus dévouées, à celles qui manifestent le plus d'intérêt pour ce métier, de poursuivre leurs études tout en recevant un salaire. Au bout de deux ans elles pourront se présenter à l'examen d'Etat pour devenir à leur tour infirmières.

Certes, il ne nous est pas possible ici d'expliquer avec exactitude toute la complexité de l'organisation médico-hospitalière à Rennes, mais grâce à la patience et à la gentillesse des médecins avec qui nous avons eu l'honneur de nous entretenir, nous partirons en gardant la très vive impression d'un effort gigantesque de réorganisation technique et scientifique; la coordination des services de sécurité sociale, des services hospitaliers, et universitaires groupés en un seul service régional en est un symbole tangible. Métamorphose, réorganisation consciente, à une époque de perfectionnement technique, mais métamorphose qui demeure fidèle aux traditions d'humanisme français. Au contact des médecins français nous avons pu constater que la connaissance si scientifique soit-elle, demeure soumise à la conscience de l'homme.

\* \* \*

OBJET de l'ENQUETE : Les Services chargés de l'Ordre Public à RENNES.

Participants : Mme Wanda Catura                    M. George Noonan.  
                  Mlle Lorena Dutelle.                    M. Peter Norris.  
                  Mlle Frances Martin.                    M. Carmelo Pergolizzi.  
    M. Homer Story.

Directeur d'Etudes : M. Ross.

Le groupe qui s'intéressait à l'Ordre Public cherchait des renseignements sur le système judiciaire en France et sur les fonctions des divers services policiers. Il voulait en même temps essayer de déterminer l'étendue et la gravité de la criminalité à Rennes. Cette enquête nous a permis des "interviews" très intéressants avec des juges, des avocats, des chefs de sûreté et aussi avec les principaux responsables du maintien de l'Ordre Public à Rennes. Nous avons pu assister à une séance du tribunal correctionnel et nous avons eu la permission de visiter St-Cyr. Nous avons eu des entretiens avec les personnalités dont les noms suivent :

- M. GARNIER	Avocat Général.
- M. LELION	Juge d'Instruction.
- M. JARRY	Juge des Enfants.
- M. JUDGE	Chef de la Sûreté.
- M. KERVENO	Commissaire de Police.
- M. KECGNARD	Substitut de la République.
- Sr Marie de Jésus	Directrice de St-Cyr.

- - - - -

### Schema Sommaire de la Structure Judiciaire.

L'Organisation judiciaire a été créée par Napoléon en 1810, et dans l'ensemble elle est restée telle qu'elle était à cette époque.

Au sommet, il y a la Cour de Cassation à Paris. Cette Cour vérifie à la demande des plaideurs ou de la justice, si les décisions prises par la cour inférieure n'impliquent pas de fausses interprétations du droit. A la différence de la Cour Suprême des Etats-Unis, la Cour de Cassation ne juge pas. Si elle estime qu'il y a des violations ou de fausses interprétations, elle renvoie l'affaire à une cour inférieure pour qu'elle y soit jugée de nouveau. Cette cour est compétente en matières criminelles, civiles et commerciales. Dans la Cour de cassation, comme dans tous les tribunaux de la France, il existe deux hiérarchies parallèles. Il y a d'un côté les présidents de chambre, c'est-à-dire les magistrats du siège qui jugent et, de l'autre, il y a les membres du parquet qui sont des magistrats sous les ordres du procureur général (District Attorney aux Etats-Unis.). Les membres du parquet donnent leur avis pour éclairer les magistrats du siège.

Ensuite, il y a la Cour d'Appel. La France en a 27, dont une, la Cour d'Appel de Rennes dessert les trois millions d'habitants de Bretagne. Cette Cour a la même organisation que la Cour de Cassation, en ce sens qu'il y a d'un côté les présidents de chambre et de l'autre les membres du parquet. La Cour d'Appel se compose de plusieurs chambres, chacune ayant des activités différentes : la chambre correctionnelle, la chambre commerciale et la chambre des loyers. Le Président de chaque chambre a des conseillers (juges aussi) sous ses ordres. C'est lui qui prend les décisions après avoir écouté l'avis du parquet. Le parquet joue aussi un rôle qui ressemble à celui de District Attorney chez nous. Sa fonction est de sauvegarder les droits du peuple. Tout citoyen peut s'adresser à lui, pour redresser des torts.

La Cour d'Assises s'occupe uniquement des affaires criminelles, c'est-à-dire des violations les plus graves de la loi morale ou civile. Cette cour est présidée par <sup>un</sup> juge supérieur, qui a sous sa direction deux juges inférieurs. Le jury comprend six citoyens, qui sont tirés au sort parmi les hommes et

les femmes du pays. C'est le parquet qui dresse l'acte d'accusation. Ce rôle correspond à celui du "prosecuting attorney" aux Etats-Unis. A la fin du procès, le Président, les deux magistrats et les six jurés passent au vote. Le vote a lieu non pas à l'unanimité, comme chez nous, mais à la majorité. Selon M. Garnier les sessions de la Cour d'Assises de Rennes ne sont pas trop chargées, car il y a très peu de crimes entraînant la mort d'hommes en Bretagne.

Au dessous de la Cour d'Assises, il y a le Tribunal de Grande Instance, présidé par un procureur de la République, assisté de substituts (juges inférieurs) et, à côté, il y a le Président et les juges, plus un juge spécialisé, qui est le juge des enfants. Puis apparaît un magistrat avec des fonctions tout à fait particulières, qui est le juge d'instruction qui travaille avec les membres du parquet.

Enfin, il y a les Tribunaux d'Instance où il n'y a qu'un juge qui a affaire aux petites affaires civiles et pénales.



### Le Juge d'Instruction.

Après avoir été reçu par M. Garnier procureur général, premier magistrat de Bretagne, nous nous sommes réunis au palais de justice pour rendre au juge d'instruction la visite prévue.

En entrant une seconde fois dans ce vieux et charmant bâtiment, datant du 17<sup>e</sup> siècle, nous étions enveloppés par l'esprit et l'ambiance du passé. Nous avons trouvé que le palais de justice était peu pratique pour juger les affaires qui s'y tiennent et qu'il eût mieux valu le conserver comme un merveilleux témoignage de l'histoire.

M. Lelion, le juge d'instruction qui se trouvait dans un bureau très moderne, mais petit, nous a exposé d'une façon détaillée mais brièvement son rôle de juge d'instruction.

En résumé, c'est lui qui amène devant les tribunaux les criminels et les délinquants. Le directeur du parquet lui communique les renseignements préliminaires. Il écoute les premiers témoins "pour" et "contre" dans son bureau, et procède à une interrogation du suspect, en dehors de toute présence policière. S'il décide qu'un crime (ou un délit) a été commis, il a le droit de demander la prison préventive et d'ouvrir une information judiciaire. A ce moment, le "suspect" devient le "prévenu", et on lui signifie en quoi il a porté atteinte à la loi. Le juge d'instruction s'occupe des adolescents autant que des adultes, et indique devant quel tribunal le procès aura lieu.

Il arrive souvent que le juge demande d'autres renseignements auprès des médecins, des psychologues, des psychiatres, des voisins ou des amis, selon le cas ; car, en France, on tient à juger la "personnalité", et non seulement le "fait".

Aussi à ce moment là, le prévenu a le droit d'être assisté par un avocat qu'il choisit et d'organiser avec lui sa défense. Le prévenu a droit à la communication intégrale du dossier où aucun témoignage ne peut être dissimulé pour être produit au moment même du procès devant le tribunal et le jury.

M. Lelion a répondu aux questions des enquêteurs d'une façon franche.

Il a signalé que les adolescents, laissés à eux-mêmes en dehors de toute organisation des loisirs, posaient à Rennes le problème le plus sérieux.

Aussi y-a-t-il des "bandes" de jeunes à Rennes, mais elles sont mal organisées, se constituant surtout à l'occasion des fêtes.

Le Juge des Enfants et l'Ecole St-Cyr.  
-----

Nous avons conclu que la manière française de traiter les mineurs (les moins de 18 ans) ressemble fort à la nôtre. De même les problèmes de la délinquance juvénile se posent de façon identique dans les deux pays. En général, on se limite aux méthodes douces, encore qu'il n'y ait pas suffisamment d'effectifs et d'institutions pour accueillir les délinquants de diverses catégories.

A Rennes, l'enfant qui a commis un délit se trouvera tôt ou tard devant M. Jarry, Juge des Enfants, lequel conduira une enquête médicale, familiale et éducative, avant de prendre une décision. On use de la même méthode à l'égard d'un mineur qui se trouve dans une situation dangereuse, soit du fait de sa famille, soit du fait de son voisinage.

Puisque l'enfant de moins de 13 ans n'est pas considéré comme responsable de ses actions, il n'est pas prévu pour lui de peine criminelle. On convient de reconnaître à l'enfant de 13-16 ans la seule culpabilité atténuée, et il est passible de la moitié seulement de la peine prescrite par le Code Pénal. Si l'accusé est âgé de 16-18 ans, on lui inflige toute la peine prescrite, mais on lui accorde les circonstances atténuantes. Pour celui-ci, le gouvernement a établi des centres agricoles où les jeunes séjournent, séparés des vrais criminels, et peut-être seront-ils régénérés par une vie saine et naturelle.

En ville, on a établi des maisons d'arrêt, comme celle de St-Cyr pour les jeunes filles. Subventionnée par l'Etat, cette école modèle est sous la direction des soeurs de l'ordre de Notre Dame de Charité. On y reçoit des jeunes filles qui ont commis des délits : il s'agit en général d'attentats aux bonnes moeurs. Il se peut que la situation familiale : divorce, ivrognerie, impudeur, etc..., conduise l'un ou l'autre des parents, ou la justice elle-même, à demander l'entrée d'une jeune fille à St-Cyr. A présent, les filles séquestrées sont âgées de 14-17 ans, mais il y en a aussi de toutes jeunes. On leur donne un enseignement qui les mène au certificat d'Etudes Primaires, lequel est valable partout en France. Quelques unes continuent leurs études jusqu'au

bachot et les poursuivent à l'université. La plupart cependant se contente du certificat et cherche un emploi comme domestique, employée de magasin ou de salon de beauté, dactylo, secrétaire, infirmière ou couturière.

Pendant leur séjour à St-Cyr, les jeunes filles vont au centre d'observation où elles consultent un psychologue, un psychiatre, ou une éducatrice spécialiste. Cette équipe étudie la jeune fille, l'interroge, lui fait passer des tests de tout espèce pour mieux la connaître. Tous les six mois on fait une synthèse de ces enquêtes, ce qui permet à la directrice et au juge d'accorder plus ou moins de liberté à l'enfant, de la changer de groupe en raison des conflits ou des problèmes personnels, ou de l'orienter vers la préparation à tel ou tel métier. On quitte St-Cyr favorablement impressionné par les efforts sincères du juge et de son aide, par le souci des soeurs d'améliorer la condition de ces jeunes inadaptées sociales et les reformer sans les punir.

A propos de ce dernier point, les plus grands soins sont pris pour assurer la continuité des rapports avec la famille. Les visites des parents sont encouragées, les jeunes filles vont en vacances chez elles chaque été et si l'enfant n'a pas de parents digne de ce nom, on cherche une famille qui veut bien l'accueillir et l'accepter. On organise des excursions à la campagne, au bord de la mer, on visite les lieux historiques, et on encourage la collection de cartes postales, de photos, de petits souvenirs de voyage. Ces collections favorisent le développement de l'individualité et du respect de soi-même. Les plus âgées obtiennent le privilège de sortir de temps en temps, sans aucun uniforme. Elles font leurs courses en villes, rencontrent des amis et de fait se comportent comme des jeunes filles bien élevées qui passeraient l'année scolaire en pension à l'étranger.

Il semble que les résultats soient encourageants, mais malheureusement, le nombre de délinquants augmente d'année en année, mais la régénération prend du temps, de l'argent, et demande du talent et du dévouement.

### La Sûreté Nationale.

Messrs. Judgé et Kerveno, le Chef de la sûreté et son assistant, après nous avoir cordialement reçus ont fourni plusieurs informations frappantes au sujet du maintien de l'ordre public à Rennes.

En France, il n'y a pas d'unité organique <sup>entre les différents services</sup> / assurant l'ordre public. L'ordre public relève de trois services : la Gendarmerie Nationale sous la direction du Ministère de l'Armée s'occupant des affaires rurales ; la Sûreté Nationale qui se charge du maintien <sup>de</sup> l'ordre dans les grandes villes. Enfin, il y a la Préfecture du département de la Seine qui se charge des affaires de Paris et de ses environs. Ces deux dernières divisions sont sous la direction du Ministère de l'Intérieur.

La Sûreté Nationale et la Préfecture comprennent quatre services spéciaux. Ces services sont : la Sécurité Publique chargée du maintien de l'ordre ; la Police Judiciaire qui recherche les criminels et procède aux arrestations ; les Renseignements Généraux, police politique qui s'informe des différentes activités politiques, économiques et sociales ; le Service de Surveillance du Territoire (le Quatrième Bureau).

Au niveau régional, toutes les affaires judiciaires traitées par la Sûreté dans le cadre de l'arrondissement, sont transmises par le Commissaire Central aux Magistrats. Il y a trois arrondissements à Rennes, et chacun d'entre eux possède un commissariat. Chaque commissariat comprend un commissaire de police, un officier principal de police et trois officiers adjoints. A la Sûreté Urbaine, il y a un commissaire principal, deux officiers principaux, un officier et trente-trois officiers adjoints dont deux sont détachés auprès du Tribunal de Police.

La majorité des affaires judiciaire est d'abord portée à la connaissance des Commissariats d'Arrondissement, généralement sous forme de plaintes. Selon leur importance et en fonction des conventions établies, les actes sont ou bien, traités entièrement par l'Arrondissement, ou bien transmis à la Sûreté qui poursuivra les enquêtes. Le Service de la Sûreté effectue les recherches complémentaires concernant les actes visés ci-dessus. Il procède également à

des enquêtes de sa propre initiative. Il s'agit alors de faits graves portés à sa connaissance par divers moyens d'information. Sa ligne de conduite est réglée dans le domaine judiciaire selon la circulaire 2804 du 9 septembre 1963. Les renseignements ou autres enquêtes émanant de diverses administrations (préfectures, Finances, Enregistrement, Perceptions, Armée, Marine, Mairies, etc.) parviennent au Commissariat Central. Elles sont réparties entre les différents services en fonction de la zone dont ils ont la responsabilité. Une fois l'enquête achevée, les différents documents sont acheminés au Commissariat Central. Le Commissaire Central comprend deux secrétariats : le Secrétariat de la Direction Départementale et le Secrétariat du Commissariat central. Dans chaque Secrétariat, il y a deux officiers adjoints, deux commis de la Sûreté Nationale, une sténo-dactylographe, un commis détaché à la comptabilité et un agent de bureau qui s'occupe du service des objets trouvés. Les tâches de ces Secrétariats sont étendues. Elles consistent surtout dans l'enregistrement des dossiers émanant des autorités administratives et judiciaires, des correspondances diverses, de l'établissement du rapport journalier relatant les faits divers du classement des archives, de l'établissement des états mensuels, trimestriels, semestriels et annuels. Quant à l'organisation de la Sûreté Urbaine, il convient de signaler qu'aux trente-sept fonctionnaires de la Sûreté Urbaine s'ajoutent un Brigadier, un sous-Brigadier, un secrétaire et un agent de bureau auxiliaire.

Le manque d'unité entre la Gendarmerie et la Police constitue à Rennes un problème. Il se trouve que les deux services se doublent l'un l'autre dans les recherches de travail, des crimes et des délits.

Rennes n'a pas assez d'agents pour bien surveiller la ville ; en particulier pour s'occuper des affaires qui concernent les mineurs. Depuis le commencement de l'année, 45% des délits ont été commis par des jeunes. Les délits les plus fréquents chez les jeunes sont des vols, des cambriolages et des offenses à la pudeur. On peut dire qu'actuellement il n'existe pas de bandes de blousons noirs. On peut expliquer l'accroissement de la délinquance juvénile par les faits suivants ; l'expansion de la ville a vu la construction de nombreux et grands lotissements à la périphérie. Il en résulte qu'il y a beaucoup de jeunes gens logés dans des quartiers où n'existent que peu ou pas du tout de loisirs organisés. Ceux qui ont quitté l'école ne réussissent

pas à trouver un emploi. La télévision et les films violents les traumatisent. Les parents sont trop souvent négligents envers leurs enfants. Ils sont issus d'une famille où les conditions familiales sont peu favorables. Ils sont souvent issus de milieux où les conditions sont peu favorables. Nulle part dans la ville, il n'y a suffisamment de loisirs conçus pour les jeunes.

L'expansion de Rennes entraîne aussi un problème de la circulation.

L'un des problèmes les plus importants de Rennes et de toute la Bretagne est celui de l'alcoolisme. Cet alcoolisme cause beaucoup de soucis pour la Sécurité Nationale ; accidents de la route, criminalité, valeur qu'on peut accorder aux témoignages et délinquance juvénile.

Il existe aussi en France un Tribunal correctionnel qui s'occupe des délits et contraventions. Grâce à M. Hecque, Procureur de la République, nous avons eu l'occasion d'assister à l'une de ses séances. Là, nous avons eu des exemples concrets des problèmes qui se posent à Rennes. Ce jour-là, les procès ont débuté à 14 heures pour se terminer à 18 heures. Il y avait à peu près vingt-six procès.

Nous avons appris au cours de nos enquêtes que la ville de Rennes, malgré une expansion démesurée ne connaît que de petites difficultés dans le maintien de l'ordre public. C'est une ville tranquille, très bien contrôlée par les services policiers qui lui sont attachés. Comme nous l'avons déjà vu les "crimes de sang" sont rares. La moitié des infractions à la loi comprennent seulement de petits vols, des cambriolages, des faits d'ivrognerie, des attentats aux mœurs, des faits de délinquance juvénile.

Si nous avons bien compris, c'est ce dernier problème, la délinquance juvénile, qui serait le plus important pour la force policière de Rennes. Les policiers avec qui nous avons parlé sont très conscients du fait, et avec beaucoup de dévouement ils font un constant effort pour en chercher les causes et résoudre le problème. Mais pour eux aussi, il existe certaines difficultés. Ils nous ont tous parlé du défaut d'équipement policier qui faciliterait beaucoup leur travail : voitures, équipement électronique. Ils nous ont parlé de la difficulté de remplacer les officiers de haute valeur professionnelle qui quittent les services pour prendre leur retraite. Ils nous ont dit que

le nombre d'actifs est déjà insuffisant pour la ville de Rennes.

Nous espérons enfin que, bientôt, tous ces problèmes seront pris en considération et surmontés pour assurer à Rennes la meilleure protection policière possible.

-----



OBJET DE L'ENQUETE : La vie Syndicale à RENNES

- - - - -

PARTICIPANTS :

M. Charles Byron	Mme Jeanine Goldman
Mme Elizabeth Duda	M. Peter Iosso
M. Jules Gadoury	M. Jack Lama
M. W. Hughes	

DIRECTEUR D'ETUDES : M. LALLEZ

INTRODUCTION :

Cette enquête a pour objet une étude, si limitée soit elle, des syndicats et du syndicalisme français. Ceux-ci représentent, pour nous Américains, un aspect quelque peu mystérieux de la vie française, et nous aurions voulu l'éclairer par des sondages précis sur un terrain donné.

Avant de nous engager dans une série d'entretiens M. Lallez nous a dessiné à grands traits les cadres de la vie syndicale en France, de manière à nous fournir des points de repère, des axes d'orientation, les coordonnées principales des grandes organisations syndicales que nous allions rencontrer au niveau départemental.

Notre intention n'était pas d'assister à des conférences faites par les représentants syndicaux mais bien plutôt de les questionner, d'engager avec eux un dialogue aussi vivant que possible. Cette méthode présentait pour nous un double avantage : d'une part elle nous contraignait à la conversation et à la pratique intensive de la langue parlée, d'autre part elle nous permettait d'orienter le débat vers les points les plus délicats, les plus surprenants et les plus intéressants. Ajoutons que nos interlocuteurs l'ont préférée à toute autre et qu'elle a contribué à créer entre nous un climat d'amitié et de sympathie.

Nous avons rencontré successivement :

M. Mauger, Secrétaire de l'Union Départementale de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.).

M. Chopier, Président de la Chambre d'Agriculture de Rennes et Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (Section départementale de la F.M.S.E.A.).

M. Cahn, Secrétaire syndical de l'Union départementale de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (C.G.T.F.O.).

M. Robert, de la Fédération du gaz et de l'électricité, représentant le secrétaire général de l'Union départementale de la Confédération Générale du Travail (C.G.T.).

Nous signalons dès maintenant que la C.F.T.C., la C.G.T. et la C.G.T.F.O. défendent essentiellement les intérêts de travailleurs salariés de l'industrie, du commerce et de l'administration, tandis que la F.M.S.E.A. représente avant tout les exploitants agricoles : en effet, très peu de salariés agricoles militent à ce syndicat.

Comme nous l'avons dit, ces entretiens n'ont jamais pris une allure officielle, mais nous les avons soigneusement préparés en dressant l'inventaire méthodique des questions à poser et des problèmes à soulever.

On trouvera ci-dessous les thèmes principaux de nos discussions :

- le recrutement et ses problèmes.
- les conditions d'adhésion et le comportement syndical.
- les rapports du syndicat et de la politique.
- les moyens et les formes de l'action syndicale.
- les ressources du syndicat.
- la presse syndicale et l'éducation des syndiqués (en particulier la formation des jeunes).
- les rapports des syndicats entre eux.
- les problèmes propres à chaque syndicat.
- l'attitude des syndicats à l'égard du C.E.L.I.B.

Il convenait avant toute chose de s'initier à la terminologie syndicale et de recenser soigneusement les sigles et les mots nouveaux dont nous nous sommes enrichi notre vocabulaire. Aussi avons nous composé un petit lexique de la vie syndicale.

## I. - LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Entretien avec M. Louis CHOPIER, Président de la F.D.S.L.A.

Cet entretien a été enregistré sur bande magnétique.

- Recrutement et organisation : La Fédération comprend 20 000 adhérents pour l'ensemble du département. Elle emploie 25 employés qui sont choisis par le Président, celui-ci étant lui-même désigné par le Conseil d'Administration c'est à dire par les 40 délégués cantonaux.

- Cotisation : Cinq francs par exploitation plus 80 centimes à l'hectare au dessus de trois hectares (par an)

- Le budget : Les cotisations représentent une somme de 30 000 francs. Elle est très insuffisante et il faut donc se procurer des ressources par d'autres moyens. Les organisations économiques et les coopératives permettent d'obtenir un certain nombre de subventions.

- Structure : Le syndicat local correspond à la commune et procède à l'élection d'un délégué cantonal. Le conseil d'administration de la Fédération départementale est constitué par l'ensemble des délégués cantonaux du département. Il existe aussi une représentation par produit : par exemple un "délégué-lait" par commune et par canton et ces délégués cantonaux forment, au sein du conseil d'administration, une section spécialisée pour l'étude des problèmes qui concernent plus particulièrement le lait. La même chose existe pour la viande. 50 % des agriculteurs d'Ille et Vilaine sont les fermiers de leurs terres et c'est pourquoi ils disposent également d'une représentation particulière au sein du syndicat. Les problèmes relatifs aux rapports entre les fermiers et les propriétaires sont ainsi traités dans des commissions spécialisées.

- Situation de l'agriculteur : nous avons cherché à savoir pourquoi, selon le syndicat, l'agriculteur ne jouit plus, en Ille et Vilaine, d'un niveau de vie suffisant. La plupart des exploitations sont trop petites : pour les rendre plus rentables l'agriculteur cherche à agrandir son domaine. De là une hausse du coût du terrain. Cependant l'agriculteur n'hésite pas à l'acquiescer à des prix élevés car il estime que c'est pour lui le seul moyen de survivre sans changer de métier et risquer de devenir manoeuvre d'industrie.

D'autre part l'agriculteur d'Ille et Vilaine est éloigné des centres de

consommation. De plus la politique actuelle en matière de prix agricoles ne satisfait guère le syndicat. C'est particulièrement vrai pour le prix de la viande. Et cependant on comprend que pour un gouvernement quel qu'il soit, celui-ci ou un autre, il soit extrêmement difficile de laisser monter les prix à la consommation. Malheureusement c'est l'agriculteur qui fait les frais de cette prudence politique. Aussi le syndicat réclame-t-il un système analogue au système anglais ou suisse : le prix à la production est fonction du prix de marché et c'est l'intervention directe de l'Etat sous forme de subventions qui vient compenser l'écart du prix à la production et du prix de revient.

Dans le cadre du marché commun cette subvention poserait sans doute des problèmes : il semble pourtant que le ministre actuel, M. Pisani, soit assez favorable à ces différentes propositions et soit décidé à mener le combat dans ce sens au cours des différentes négociations avec les pays du marché commun.

Pour l'instant le gouvernement français a adopté la formule d'une aide remboursable, mais il l'a limitée aux fruits et aux légumes sans l'étendre à l'ensemble de la production. Le remboursement se fait en cinq ans. Le problème ne sera définitivement résolu qu'au niveau européen.

L'éducation : ce problème est très important et très difficile. La F.D.S.E.A. va prendre une part active à la marche de l'Institut de formation des ouvriers et paysans récemment créé à Rennes. Pour l'instant il existe un conseiller agricole par canton : ce conseiller contacte les agriculteurs et cherche à leur apporter, en les vulgarisant, un certain nombre de techniques nouvelles. Il joue un rôle d'animateur et essaye de définir et de faire admettre une certaine orientation de la production et du travail. Par exemple il tente de faire reconnaître qu'il est nécessaire de se grouper, de créer ou d'adhérer à une coopérative d'utilisation de matériel agricole. Il met en garde les agriculteurs lorsque ceux-ci passent contrat avec une entreprise commerciale. Il les incitera à faire appel, si besoin est, à des banques de travail.

Ces conseillers agricoles sont regroupés au niveau de l'arrondissement et leurs délégués se réunissent chaque semaine à Rennes pour faire le point et pour définir l'orientation souhaitée par le syndicat.

- Les rapports avec les autres syndicats : La F.D.S.E.A. entretient des rapports d'ordre syndical avec la C.F.T.C., F.O., le C.E.L.I.B. et, plus rarement, avec la C.G.T. A l'intérieur du C.E.L.I.B. la F.D.S.E.A. s'intéresse plus particulièrement au comité d'expansion économique. Celui-ci comprend un certain nombre de représentants du syndicalisme agricole qui s'y montrent particulièrement actifs et ont souvent joué le rôle d'élément moteur : dans le cas de "la bataille du rail" par exemple, les paysans ont fourni au C.E.L.I.B. une aide précieuse. Bref la F.D.S.E.A. adopte à l'égard du C.E.L.I.B. une attitude de participation active et cherche à maintenir, sinon à renforcer, son influence au sein de cet organisme.

-Les revendications du syndicat et son action : Sur le plan économique on revendique l'élargissement et l'augmentation des subventions. Sur le plan social on réclame une aide de l'Etat aux petits exploitants et des retraites décentes pour ceux qui doivent quitter l'exploitation en raison de leur âge. En ce domaine le gouvernement a répondu en créant le fond d'action sociale et le fond d'amélioration des structures qui fournit une aide, d'ailleurs très insuffisante, à ceux qui cherchent à agrandir leur exploitation. Il faut reconnaître que les premiers éléments d'une politique d'amélioration des structures ont été mis en place : les premiers effets de cette politique devraient bientôt se manifester. On remarquera qu'en soutenant cette politique, tout en continuant le combat pour l'augmentation des prix à la production, la F.D.S.E.A. s'est trouvée en plein accord avec les "Jeunes Agriculteurs". La jeunesse de M. Chopier est le témoignage et le symbole de cette harmonie entre les deux organisations sur le plan départemental.

La F.D.S.E.A. essaie de soustraire les paysans à l'emprise des firmes capitalistes qui commercialisent les produits de la ferme. Il s'agit soit de créer des coopératives paysannes, soit de mettre en garde l'agriculteur sur les conditions du contrat passé avec ces firmes, soit de substituer au contrat individuel un contrat collectif.

Le remembrement : Dans le passé les agriculteurs ont manifesté de fortes réticences à l'égard du remembrement des terres. Le syndicat a lutté pour le faire admettre et pour convaincre les paysans de son intérêt et de ses avantages. Cette action a porté ses fruits au moment même où les crédits nécessaires à ces opérations ont été fortement diminués. Le syndicat a donc relancé

l'action dans ce secteur et récemment, à l'issue des contacts directs avec le Président de la République, des crédits supplémentaires ont été dégagés : une part importante de ceux-ci est réservée à la Bretagne.

On remarquera à cet égard que les agriculteurs bretons ont approuvé la politique choisie par le syndicat à l'échelon national, en particulier la décision de négocier directement avec le Général De Gaulle. La F.D.S.E.A. n'a pas suivi la Fédération des Producteurs de Blé qui demandait que ces contacts au niveau le plus élevé soient rompus. Elle estime que par cette opposition la F.P.B. continue, à l'intérieur de la F.N.S.E.A., une politique bien connue : la défense des intérêts de gros exploitants, essentiellement producteurs de blé et de betterave. En portant tout son effort sur le problème des prix cette politique néglige le problème de la réforme des structures et sacrifie les intérêts des petits exploitants.

## II. LA CONFEDERATION FRANCAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS

Entretien avec M. MAUGER, Secrétaire général de l'Union départementale C.F.T.C.

M. Mauger nous a reçus dans les nouveaux locaux du syndicat. Nous lui avons d'abord demandé de définir les caractéristiques originales de son organisation. Tout en soulignant que la C.F.T.C. concevait son action en termes d'évolution progressive, M. Mauger a tenu à rappeler les changements profonds et l'évolution historique de son organisation. Alors qu'au lendemain de la première guerre mondiale la C.F.T.C. n'était que le regroupement de petits syndicats fortement marqués par le catholicisme et l'élément féminin de tendance conservatrice, la décision est prise aujourd'hui de supprimer le " C " qui, dans le sigle, indiquait la référence chrétienne du syndicat. Selon M. Mauger il s'agit de consacrer un état de fait : la C.F.T.C. est devenue un syndicat de masse . il s'agit aussi de manifester clairement qu'elle accueille et représente les travailleurs de toutes croyances. Cela ne l'empêchera pas de préserver son originalité, c'est-à-dire la volonté de sauvegarder certaines valeurs morales. M. Mauger nous assure, de la manière la plus ferme, que son Union départementale est entièrement acquise à la suppression du " C ".

Nous apprenons ensuite que la C.F.T.C. est le syndicat majoritaire en Bretagne. Elle devrait cette position privilégiée moins à sa référence chrétienne qu'à un effort soutenu pour se transformer en syndicat de masse représentant les agriculteurs aussi bien que les ouvriers.

Deux phénomènes régionaux exigent de la part des syndicats traditionnels une action originale pour attirer le monde du travail. Il existe d'abord une forte émigration des campagnes vers les grands centres et en particulier vers Rennes. Ces anciens paysans devenus ouvriers ont rarement un vrai métier et doivent souvent se contenter des postes de manoeuvres. Malgré cela et relativement à la condition paysanne ils sont sensibles à une amélioration de leur sort. Ayant vécu longtemps dans les campagnes et selon l'esprit des campagnes ils sont mal préparés pour comprendre l'action syndicale. Toutes ces particularités représentent pour le syndicat autant de problèmes de recrutement et de formation.

Le second phénomène n'est autre que la "prolétarianisation" du paysan lui-même, de plus en plus contraint ou tenté de passer contrat avec les firmes qui commercialiseront ses produits et le maintiendront dans leur dépendance.

Pour faire face à ces problèmes la C.F.T.C. a porté une attention particulière à l'éducation paysanne et ouvrière. Ainsi fut créé un "Cercle des jeunes agriculteurs" qui étudie la condition ouvrière dans les usines, mais aussi la signification et les avantages du remembrement et tous les problèmes agricoles. La création d'un Institut de formation des ouvriers et paysans permettra bientôt de poursuivre, en accord avec F.O. et la F.N.S.E.A. et avec des moyens nouveaux et plus puissants, l'action éducative ainsi amorcée. La formation des militants proprement dits est assurée par différents moyens et à différents niveaux. La formation la plus poussée est donnée lors des stages organisés dans la région parisienne. Mais la C.F.T.C. organise aussi, sur le plan régional, des sessions de jeunes militants : ce sont les écoles normales d'ouvriers qui prennent l'allure de séminaires d'études et de recherches. Il faut y ajouter des cours par correspondance.

Pour son administration l'Union départementale dispose de sept permanents

élus sur le plan local. Mais toute action revendicative est soumise à l'approbation de la base par un vote des adhérents au syndicat. L'organisation syndicale des ouvriers de l'usine Citroën pose à la C.F.T.C., comme aux autres syndicats, des problèmes difficiles. L'origine des ouvriers, plus haut évoquée, explique en grande partie ces difficultés. Le système de ramassage des ouvriers dans les communes rurales environnantes les accroît. L'hostilité de la direction patronale les multiplie. Les formes de l'action syndicale dans ce secteur en sont profondément affectées.

La cotisation syndicale mensuelle correspond à une heure de salaire. Une partie de cet argent est réservée à l'alimentation d'une caisse de résistance en cas de grève. Une autre partie assure l'impression des revues et autres périodiques syndicaux.

Nous avons demandé à M. Mauger quelle était l'attitude de son Union Départementale à l'égard du C.E.L.I.B. Nous avons rencontré ici une certaine réserve. Tout en participant au C.E.L.I.B. la C.F.T.C. se demande si l'action du comité ne sera pas affectée, tôt ou tard, par la confusion que peut créer l'amalgame des intérêts finalement assez divers qu'on y trouve.

Notre entretien s'est terminé par des observations de M. Mauger sur le problème de l'unité syndicale. Il arrive à la C.F.T.C. de Rennes de faire alliance avec d'autres syndicats pour mener une action commune. Il s'agit toujours d'actions précises dans un cadre limité, n'impliquant aucun accord fondamental. C'est ainsi qu'un front syndical provisoire a pu manifester son opposition à la guerre d'Algérie, à la constitution d'une force de frappe, à la politique suivie en matière d'éducation nationale (budget de ce ministère).

Signalons enfin que la C.F.T.C. est résolument tournée vers l'Europe et voit dans l'unification politique de l'Europe la meilleure chance et la meilleure promesse pour l'unité syndicale.



### III. LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE

Entretien avec M. André CAHN, Secrétaire général de l'Union départementale C.G.T.F.O. (Force Ouvrière).

La C.G.T.F.O. est issue d'une scission à l'intérieur de la C.G.T. La conférence nationale du groupe " Force ouvrière " réunie à Paris les 18 et 19 décembre 1947 demanda à ses membres de démissionner du bureau confédéral de la C.G.T. et leur donna mission de " reconstruire un mouvement syndical indépendant ". Provoquée par la discussion autour du Plan Marshall d'aide à la France, la scission consacrait une crise latente et profonde à l'intérieur de la C.G.T. : une accusation mutuelle d'obédience au communisme international d'un côté, de soumission aux intérêts de la société capitaliste de l'autre, opposait violemment deux tendances.

M. Cahn estime que les responsables de la C.G.T. demeurent étroitement liés aux dirigeants du parti communiste et à leur politique. Il leur oppose l'attitude de F.O. dont la ligne générale est celle d'un réformisme qui n'abandonne rien de l'objectif final du syndicalisme : la socialisation des forces de production. Celle-ci devrait commencer par une véritable nationalisation des grands services publics et des grandes entreprises. Mais il ne faut pas confondre cette nationalisation authentique avec l'étatisation dans le cadre d'une dictature totalitaire que réclame le parti communiste. Il faut aussi défendre les nationalisations déjà réalisées contre toutes les atteintes et les coups du capitalisme.

La C.G.T.F.O. est parcourue par divers courants, notamment le syndicalisme révolutionnaire et la tendance travailliste. Personnellement M. Cahn serait volontiers partisan d'un travaillisme liant le syndicalisme à un parti politique qui reste à constituer et qui poursuivrait, par ses moyens spécifiques, des objectifs économiques et sociaux identiques à ceux du syndicat.

Force Ouvrière recrute surtout parmi les fonctionnaires et en particulier les postiers, les employés des administrations, le personnel hospitalier, les cheminots et les milieux ouvriers du Nord de la France. Son implantation locale n'est pas encore très profonde. Par ailleurs F.O. rencontre en Bretagne

les mêmes difficultés que les autres syndicats et pour les mêmes raisons. Le cas de l'usine Citroën a été posé dans les termes mêmes que le représentant de la C.F.T.C. avait définis. Comme la C.F.T.C. l'Union F.O. de Rennes est amenée à accorder une attention toute particulière à l'éducation et aux jeunes. Elle emploie cependant des moyens qui lui sont propres.

Il faut reconnaître au préalable que les jeunes sont aujourd'hui attirés par les activités de loisir. Une politique de la jeunesse n'est pas possible si elle ne cultive pas ce goût d'ailleurs légitime, de la vie et du bonheur. C'est pourquoi en créant un groupe "Jeunesse Force Ouvrière" le syndicat essaye de diffuser son influence et d'éduquer ses jeunes adhérents à l'occasion de "sorties", de voyages à l'étranger (Erlangen en Allemagne cette année), de divertissements organisés, de séances de ciné-club. Il s'agit de persuader la jeunesse ouvrière qu'elle tient en main son propre destin et que c'est à elle qu'il revient de résoudre les problèmes que l'avenir va lui poser, en particulier la création d'emplois nouveaux et l'amélioration des conditions de vie. Comme la C.F.T.C. le syndicat F.O. est résolument tourné vers l'Europe et vers la réalisation d'une unité ouvrière dépassant le cadre des frontières françaises.

La formation du militant proprement dit n'est pas pour autant négligée. Les cours de premier degré sont donnés à l'échelon local, toutes professions réunies; les cours de second degré sont donnés à Paris par fédération et par industrie; les cours de troisième degré sont donnés par un Institut du Travail à Strasbourg ou à Aix en Provence.

Le recrutement : Le nombre des syndiqués F.O. s'élèverait à un million pour la France entière et serait de 4 000 pour Rennes. Il se répartirait de cette manière selon les métiers (pour Rennes) :

75% de fonctionnaires dont un tiers seraient postiers et un quart fonctionnaires municipaux. Les "hospitaliers" seraient la majorité mais il n'y aurait que 10 % de cheminots.

La cotisation s'élève à une heure de salaire par mois. Les sommes ainsi recueillies sont réparties de la manière suivante :

La fédération de l'industrie considérée	: I F 20
La confédération	: O F 15
L'union départementale	: O F 50

Le reste au syndicat ; celui-ci reçoit en outre du Conseil Général une subvention de I 500 F annuellement.

" Force Ouvrière " participe au C.E.L.I.B. mais sans enthousiasme car elle ne croit guère à la portée de son action et porte à l'égard de cette tentative pour rassembler les divers intérêts bretons le même jugement que la C.F.T.C.

M. Cahn a nettement souligné l'attachement de son organisation à la construction européenne conçue dans son sens le plus large. Il a rappelé la nécessité de la coopération et de l'assistance sous toutes ses formes entre les pays du Marché Commun.

On peut résumer en quelques points les objectifs majeurs du syndicat Force Ouvrière :

- expansion économique
- contrôle ouvrier sur les investissements
- reconnaissance et respect des droits syndicaux
- nationalisation des industries-clef

#### IV - LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

Entretien avec M. ROBERT et deux autres leaders de la C.G.T.

Monsieur ROBERT représentait le secrétaire général de l'Union départementale. L'interview a eu lieu à la Maison du Peuple de Rennes.

M. Robert a commencé par nous tracer le schéma de l'organisation du syndicat. Comme les autres syndicats ouvriers, la C.G.T. est organisée verticalement (par fédérations correspondant aux différents secteurs de la production et de l'activité nationale) et horizontalement (en associations inter-professionnelles et régionales).

- Implantation de la C.G.T. : sur le plan national la C.G.T. est le syndicat le plus représentatif. Elle est partout majoritaire sauf dans les départements de l'Est et de l'Ouest du pays. Ainsi elle est légèrement minoritaire en Ille et Vilaine quoiqu'elle soit légèrement majoritaire à Rennes-Ville.

Monsieur Robert attribue au facteur religieux la faiblesse relative de l'implantation dans les départements de l'Ouest et en particulier dans celui d'Ille et Vilaine.

Les Bretons adhèrent plus facilement à la C.F.T.C. en raison de sa référence chrétienne. Mais d'autres raisons viendraient s'ajouter à celle-là. D'une part la plupart des ouvriers viennent de régions rurales et ignorent l'histoire, le rôle et la nécessité des syndicats. D'autre part le salaire industriel représente un revenu supérieur au revenu paysan ou complémentaire de celui-ci. Aussi les ouvriers sont-ils beaucoup moins prêts à revendiquer des augmentations de salaire qu'en d'autres régions.

- Qui sont les adhérents ? tous les milieux professionnels sont représentés à la C.G.T. bien que la grande majorité soit faite d'ouvriers d'industrie. On remarquera cependant, cas exceptionnel, que 60 % des cadres de l'Electricité de France sont, à Rennes, adhérents à la C.G.T.. Mais le syndicat n'a pas créé d'organisation particulière pour les différentes catégories sociales de travailleurs.

Selon M. Robert la socialisation des forces de production reste le but final du syndicat. Dans l'immédiat on réclame la nationalisation des grandes entreprises et on milite pour des augmentations de salaire, la semaine de 40 heures sans diminution de salaire, la généralisation du mois de vacances payées, la " paix mondiale ".

- Rapports de la C.G.T. avec les autres syndicats :

On sait que les grands syndicats français sont généralement tous présents dans une seule entreprise et sont même très couramment représentés à l'intérieur de la même usine. Aussi la C.G.T. entretient-elle des contacts fréquents avec les autres syndicats. Les secrétaires départementaux se consultent et décident souvent d'une action commune à l'intérieur de telle ou telle entreprise. Lorsqu'il s'agit d'une industrie fortement pénétrée par

la C.G.T. (par exemple à l'E.D.F. de Rennes) l'accord intersyndical est facile à réaliser. Il n'en est pas de même dans les entreprises ou les régions à forte implantation C.F.T.C. ou F.O.

Selon M. Robert la C.F.T.C. reste favorable à l'industrie privée : elle reste donc d'inspiration capitaliste. (on se souviendra que le secrétaire de la C.F.T.C. s'est déclaré nettement en faveur des nationalisations). De plus et contrairement à la C.G.T. la C.F.T.C., toujours selon M. Robert, répugne aux mutations révolutionnaires. En réponse à la question : croyez-vous que l'abandon du " C " ne pose en Bretagne aucun problème à la C.F.T.C. ? M. Robert nous répond en affirmant que cet abandon fait peser sur l'organisation la menace d'une scission. De plus l'abandon du " C " n'aurait qu'une signification relative et largement formelle.

L'attitude de la C.G.T. à l'égard de Force Ouvrière fut l'occasion d'un échange de vues fort intéressant. Nous avons demandé pourquoi, d'accord sur l'objectif final, les deux syndicats ne se réconcilieraient pas ? A quoi M. Robert nous répond que F.O. est un syndicat artificiel créé en 1947 par le capitalisme pour affaiblir la C.G.T. . Après la seconde guerre mondiale et avant le grand schisme syndical de 1947 la C.G.T. représentait une force ouvrière unie et imposante. Craignant cette force le capitalisme avait tout fait pour provoquer et consolider la scission. Selon M. Robert la situation n'a pas changé et l'existence de F.O. ne se justifie guère sur le plan syndical : ses membres devraient, tôt ou tard, ou bien adhérer à la C.F.T.C. ou bien rejoindre la C.G.T. Pour les ouvriers le choix véritable est entre la C.F.T.C. et la C.G.T.

M. Robert avait insisté , au cours de l'entretien, sur la nécessité d'une période révolutionnaire. Il est vrai qu'il avait tenu à souligner que la révolution pouvait se concevoir aujourd'hui sous une forme non violente. Cela ne nous paraissait pas suffisant pour écarter toute idée d'un rapport étroit avec le parti communiste qui paraît se réclamer d'objectifs et de méthodes fort voisins. Mais M. Robert a violemment contesté toute idée d'une confusion possible entre la C.G.T. et le parti communiste. Sans nier les points communs, il s'est efforcé de montrer les différences : ainsi la C.G.T.

ne fait pas profession d'athéisme et un chrétien peut fort bien y adhérer. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne le parti communiste. La parole est alors donnée à un responsable " cégétiste " qui se dit non communiste et nous signale qu'il rencontre, à la messe du dimanche, des syndiqués C.G.T.

La presse et l'éducation :

La C.G.T. publie " la Vie Ouvrière " destinée à toute la classe ouvrière. Selon certains sondages, 80 % des syndiqués C.G.T. liraient effectivement ce journal dont la livraison serait toujours vivement attendue. " Le Peuple ", autre publication du syndicat, s'adresse plus particulièrement aux militants et traite les problèmes à un niveau plus élevé. De plus chaque fédération possède sa propre presse ou les problèmes propres à la profession considérée sont abordés et traités avec plus de détails.

Quoiqu'on ait pu dire, la C.G.T. resterait et même s'affirmerait comme un syndicat de jeunes puisque la moyenne d'âge en Ille et Vilaine serait de 34 ans.

Pas plus que les autres syndicats ouvriers la C.G.T. ne participe aux délibérations de la commission de développement économique.

LA VIE SYNDICALE A RENNES : SYNTHÈSE FINALE

Cette enquête auprès des syndicats français nous a permis, malgré les limites de notre expérience, de toucher du doigt certains problèmes importants soit sur le plan national, soit sur le plan breton.

Sur le plan national le syndicalisme français est confronté au problème du recrutement : la classe ouvrière française demeure faiblement organisée puisque sur plus de 14 millions de travailleurs, trois millions à peine sont syndiqués. La division syndicale constitue sans doute l'obstacle principal au recrutement. Tous les syndicalistes nous ont dit que toute grève décidée dans l'unité syndicale rencontrerait presque à coup sûr un grand succès. Les divergences et les tendances qui se manifestent à l'intérieur d'un même syndicat aggravent encore ces difficultés. Cette division nous paraît, en première analyse, d'autant plus surprenante que les syndicats

s'organisent à peu près de la même manière ( verticalement et horizontalement ), réclament de leurs adhérents la même cotisation, et prétendent également s'opposer à l'emprise capitaliste.

Sur le plan breton le recrutement pose des problèmes particulièrement difficiles. Tous les syndicalistes que nous avons rencontrés ont analysé de la même manière ces difficultés : origine paysanne des nouveaux ouvriers d'industrie, relative amélioration de leur niveau de vie avec le travail salarié, manque d'information, de formation et de compétence professionnelles. Tous ont souligné à quel point une entreprise comme Citroën de Rennes exploitait cette situation pour opposer à l'implantation syndicale une résistance obstinée et un recrutement sélectif.

Aussi tous les syndicats ont-ils insisté sur l'importance et l'urgence de la propagande, de l'éducation et de la formation syndicales. Ils ont pratiquement renoncé à conquérir les anciennes générations et placent tous leurs espoirs dans la jeunesse. C'est pourquoi ils lui accordent tous un soin particulier et cherchent à lui manifester leur sollicitude. C'est là que, pour eux, se situe le combat. A cet égard, différentes politiques ont été conçues, mais elles présentent toutes d'importantes ressemblances. On semble partout avoir compris qu'il ne faut pas aborder de front les problèmes politiques ou même économiques. C'est par le biais des loisirs et en cultivant le goût de vivre et d'être heureux qu'on espère provoquer une prise de conscience des problèmes véritables que seul le syndicalisme peut résoudre ou aider à résoudre.

Qu'il s'agisse de la C.G.T., de F.O. ou de la C.F.T.C., nous avons toujours eu le sentiment que les syndicats éprouvaient plus ou moins le besoin de prendre leurs distances vis à vis des partis politiques ( le parti communiste, la S.F.I.O., le M.R.P. ). Sans doute ce mouvement est-il selon les cas plus ou moins réel, mais il est significatif qu'on ait toujours tenté de nous persuader de la séparation radicale des partis existants et des syndicats. Cela paraît bien correspondre à une prise de conscience commune du rôle nouveau que les syndicats pourraient jouer, et au sentiment commun que les masses répugneraient à s'inféoder de cette manière à un parti politique.

Cela ne veut pas dire que l'unité syndicale fasse de grands progrès. Et voici une autre ressemblance entre toutes les organisations syndicales : Elles sont amenées de plus en plus fréquemment à se retrouver unies dans l'action sous la pression des situations et des intérêts communs, mais elles sont toujours aussi loin de réaliser un accord fondamental qui préluderait à la réunification ou à l'unification. Aucune organisation ne nous a donné le sentiment qu'elle cultivait cet espoir pour des lendemains tout proches.

Par contre la question religieuse nous a paru perdre quelque peu l'importance qu'elle devait avoir autrefois en Bretagne, et l'opposition ouvriers-paysans semble s'estomper. Un problème commun occupe les syndicats, y compris les syndicats d'exploitants agricoles : il s'agit, soit de la défense du petit exploitant, soit du passage de la condition paysanne à la condition ouvrière.

De même, leur attitude à l'égard du C.E.L.I.B. n'est pas sans présenter quelques analogies : tous y participent et le soutiennent mais sans enthousiasme excessif et même avec un certain scepticisme. Ils semblent adopter à son égard l'attitude d'observateurs attentifs qui ne nourrissent pas trop d'illusions. De la même manière encore, divisés sur la question de la participation aux travaux de la commission préfectorale de développement économique, ils se retrouvent en plein accord pour refuser une intégration quelconque aux organismes d'Etat, fût-ce par le biais de la dite commission.

Cette communauté de vue sur de nombreux points n'exclut ni ne cache des oppositions et des divergences qui restent profondes. D'abord sur le plan théorique et fondamental; et nos interlocuteurs ont toujours fini par replacer le problème sur ce terrain. On continue à accorder en France une importance capitale à cet aspect de la question. L'histoire non plus n'est pas oubliée, et le souvenir des querelles et des divisions passées nous a paru toujours aussi vivant. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les rapports de la C.G.T. et de F.O.



Eloignées par certains aspects, et se soupçonnant pourtant mutuellement de tentative de débauchage, la C.F.T.C. et F.O. paraissent placer les mêmes espoirs dans l'unification politique de l'Europe vers laquelle elles sont résolument tournées. Mais elles s'opposent alors à la C.G.T. dont la prudence à cet égard ressemble fort à de la méfiance.

-----

OBJET DE L'ENQUETE : Artisanats

Participants : M. Nace Hammack. M. Charles McKissic.  
Mlle Virginia Holderbach. Brother Patrick Philbin.  
Mme Adrienne Lavallée. Mlle Carol Schultz.  
M. Robert Sinclair.

Directeur d'Etudes : Mme Leymarie.

Il est possible que pour plusieurs d'entre vous le mot "artisanat" évoque seulement les poteries décorées, les poupées bretonnes ou les dentelles de Quimper qui sont proposées aux touristes comme souvenirs de leur passage en Bretagne. Il est vrai que ces objets sont des produits de l'artisanat. Si vous êtes allés au Musée breton, vous avez pu, comme notre équipe, voir ces objets et beaucoup d'autres qui ne sont plus utilisés aujourd'hui. Là, se trouvent exposés dans des vitrines des objets de bois, tabourets, berceaux, sabots, et aussi les lits-clos, sortes de lits-armoires fermés par deux portes à glissière. Des objets de cuir, surtout destinés à harnacher les chevaux. Des objets de métal, ustensiles de cuisine, par exemple une grande bassine en cuivre pour faire la confiture. Enfin, des objets en tissu, costumes brodés ou bonnets d'enfant en dentelle. De plus, on peut voir l'outillage qui servait à fabriquer ces objets, outillage ancien et rudimentaire.

Mais ce serait une erreur de limiter le mot "artisanat" à ce secteur : il n'en est qu'une très petite partie, et nous allons donner une définition plus exacte du terme : l'artisanat est un secteur de l'activité économique assez mal délimité, dans lequel est classé tout propriétaire d'une petite entreprise, non agricole, travaillant de ses mains, avec un outillage rudimentaire, soit seul, soit avec le concours d'un nombre restreint d'aides qu'il appelle plus volontiers ses compagnons.

On voit donc que l'artisanat peut comprendre des métiers très variés. C'est ainsi qu'un boucher, un cordonnier, un électricien sont des artisans aussi bien qu'un tapissier, une dentelière ou un relieur. On peut distinguer plusieurs branches de l'artisanat : l'alimentation, le textile et l'habillement, le bâtiment, le cuir, les métiers divers.

Nous suivrons le plan suivant dans notre recherche :

- 1/ Comment on devient artisan.
- 2/ Reportage de nos visites à divers artisans.
- 3/ Importance et avenir de l'artisanat.

#### 1.- Comment on devient artisan.

Comme autrefois dans les corporations, l'accès à la profession est contrôlé par les artisans eux-mêmes. Quatre lois, entre 1915 et 1938, ont précisé de quelle façon. La loi de 1938 créa un véritable apprentissage artisanal et en confie la charge à la Chambre des Métiers. Cet apprentissage en effet doit être complet. D'une part, l'artisan est un manuel qui doit être très habile dans sa spécialité et posséder toutes les connaissances pratiques nécessaires à l'exercice de son métier, d'autre part il est chef d'entreprise et doit posséder une bonne culture générale de façon à pouvoir diriger son entreprise. L'apprenti recevra donc une double formation : pratique chez son patron, théorique et générale à la Chambre des Métiers.

Pour entrer chez un patron, un apprenti doit s'adresser à cette Chambre, qui approuve et enregistre le contrat entre le patron et l'apprenti. Ce contrat est en général de 3 ans. Il précise la nature du travail, sa durée, le salaire qui sera versé à l'apprenti, il prévoit aussi la possibilité de l'interruption de l'apprentissage. Pendant trois ans donc l'apprenti participera à la vie et au travail d'un atelier artisanal, il apprendra son métier et se familiarisera avec la clientèle, ses besoins et ses exigences. Le patron doit s'assurer que l'apprenti suit les cours théoriques et généraux donnés par la Chambre des Métiers. Un inspecteur de la Chambre des Métiers contrôle l'apprentissage en atelier, s'assure que les patrons respectent la loi et qu'ils n'emploient pas les jeunes gens qui leur sont confiés à des travaux inutiles ou sans intérêt. En fin d'apprentissage, la Chambre des Métiers organise des

examens, devant un jury formé d'artisans et de professeurs de l'Enseignement technique. On délivre le certificat de compagnon aux jeunes gens qui ont fait la preuve de leurs connaissances pratiques et théoriques.

Enfin, la Chambre des Métiers délivre un certificat à tout artisan désirant s'établir, car l'artisan doit pouvoir justifier de ses capacités professionnelles.

Pour compléter encore la notion d'artisanat, il faut ajouter que les textes de lois précisent encore les points suivants :

- l'artisan doit prendre part personnellement au travail, et assurer lui-même la direction de son entreprise.
- Il peut employer son conjoint (sa femme, ou son mari) et d'autres parents (son père, sa mère, ses enfants, ses frères), mais le nombre des compagnons est limité à cinq. Les apprentis ne sont pas compris dans ce nombre.
- Il peut exercer un métier annexe, notamment posséder une entreprise commerciale.

2.- Nous avons pu vérifier ces différents points au cours de nos visites.

Voici les artisans qui nous ont reçus :

- deux boulangers
- un charcutier
- deux tailleurs
- deux couturières
- deux coiffeurs
- un feronnier d'art.

Nous avons pu visiter les boulangeries en détail. Le pétrissage de la pâte dure une demi-heure, dans un pétrin mécanique. Les fours sont remplis six fois par jour, on y fait cuire environ 3000 pains par jour. Il y a une grande variété de pains, baguette, ficelle, couronne, pain-toast, pain de seigle, pain pour les diabétiques, pain sans sel pour les cardiaques, auxquels s'ajoutent les petits pains, les brioches et les croissants.

Cependant, la consommation de pain par personne a considérablement diminué depuis que les médecins le déconseillent dans plusieurs régimes. Aussi les boulangers ont-ils transformé leur commerce depuis quelques années. Presque toujours, ils fabriquent des gâteaux, souvent ils vendent des glaces, des bonbons, parfois font des plats cuisinés pour les fêtes ou les soirées. Les boulangers nous ont dit qu'ils gagnaient bien leur vie, mais que les journées étaient longues et les vacances rares.

Nous avons vu et interrogé des apprentis boulangers. Certains commencent le travail à minuit, pour le terminer vers midi. A cause du travail de nuit, les apprentis sont logés et nourris par le patron. Cette clause est mentionnée dans le contrat. Nous avons été frappés par la vie dure qu'ont ces jeunes de 15 ou 16 ans et d'autre part par les responsabilités que le patron leur donne très tôt.

Nous avons ensuite rendu visite à un charcutier. Il achète les porcs à l'abattoir, et vend de la viande de porc, mais aussi toutes sortes de produits : saucisses, saucisson, paté qu'il fabrique. Comme le boulanger, le charcutier a étendu son commerce : il fabrique des plats, tels que salades de légumes cuits ou crus, et plats cuisinés. Ces plats sont achetés surtout par des femmes qui travaillent. La clientèle est fournie surtout par les Facultés et les Lycées qui sont proches. Aussi le rythme de travail suit l'année scolaire. En comparant ce magasin avec les magasins américains, nous avons remarqué que presque tous les produits étaient pesés, ce qui représente une perte de temps pour le charcutier, mais il semble que les clients préfèrent cette manière d'acheter.

Nos visites chez les tailleurs nous ont beaucoup intéressés. Comme dans les autres métiers, l'apprentissage est de trois ans, mais il faut ensuite étudier la coupe pendant au moins une année, et pour devenir un maître-tailleur, il faut huit à dix ans d'expérience. C'est le patron qui prend les mesures, fait les essayages. Chaque ouvrier est spécialisé. Il faut entre 35 et 40 heures pour faire un veston. Le prix d'un costume d'après la classe de la maison peut varier de 500 à 800 Fr. La clientèle est fidèle, souvent même d'une génération à l'autre.

La couturière non plus n'a pas besoin de faire de la publicité. Ses clientes s'en chargent. Ni les tailleurs, ni les couturières ne se plaignent de manquer de travail.

Il en est de même pour les coiffeurs.

Tout différents sont les problèmes du ferronnier d'art à qui nous avons rendu visite. Il se plaint d'avoir peu de commandes. Le prix de revient est très élevé à cause de la main d'oeuvre. Il a insisté sur la difficulté de trouver des apprentis doués. Un ferronnier, nous a-t-il dit, gagne difficilement sa vie.

3.- Si nous comparons les divers métiers que nous avons examinés, nous voyons que certains sont en régression, et d'autres en plein essor. Il est bien certain que le métier de ferronnier est destiné à être de moins en moins pratiqué.

Les tailleurs et les couturières, avons-nous dit, ne manquent pas de travail, mais la raison est que leur nombre diminue. En effet, la confection industrielle permet à l'acheteur, homme ou femme, de se procurer des vêtements à des prix beaucoup plus bas. De plus, le travail est saisonnier. Il n'est pas douteux que pendant longtemps encore, il y aura des tailleurs et des couturières parce que les Français et les Françaises aiment être habillés sur mesure, mais leurs produits tendront à devenir des produits de luxe, réservés à des gens pour qui le facteur temps et le facteur argent comptent peu.

Les coiffeurs augmentent en nombre, car l'habitude se répand chez les Françaises d'aller se faire coiffer; les magazines féminins sont pour beaucoup dans cette évolution. Il y a à Rennes 200 salons de coiffure. Jusqu'à présent, c'est comme apprentie dans un de ces salons qu'une future coiffeuse apprend son métier. Il arrive souvent que l'apprentie gaspille une grande partie de son temps, car on l'utilise trop fréquemment pour des courses ou des petits services qui ne lui apprennent rien. Aussi a-t-on prévu la création d'une école de coiffure, où la jeune fille ou le jeune homme pourront apprendre leur métier en 2 ans.

Enfin les métiers de l'alimentation représentent un secteur en pleine prospérité. L'amélioration du niveau de vie, dans les villes et aussi dans les campagnes a créé des habitudes nouvelles. On peut affirmer que le goût des Français pour le pain frais et pour le morceau de viande coupé devant eux, prolongera longtemps encore ces deux métiers dans la forme qu'ils ont aujourd'hui. Les tentatives des magasins du type Inno pour vendre de la viande sous cellophane n'ont guère de succès.

Pour certains métiers en régression, comme celui de tailleur ou de couturière, une solution leur permettra de conserver leur métier en diminuant les frais généraux : c'est le groupement en coopérative. Ils continueront ainsi à travailler chez eux, d'une façon régulière, et n'auront pas à connaître la vie d'usine et son travail dépersonnalisé, si différent du travail soigné et de bonne qualité auquel ils sont habitués et qu'ils aiment.

On voit que la transformation de l'artisanat pose à cet égard un problème aussi important sur le plan humain que sur le plan économique.

\*  
\* \*

Au cours de cette rapide étude, nous n'avons pu approfondir les problèmes que pose la métamorphose en cours dans le domaine de l'artisanat. Nous n'avons pu en saisir que quelques aspects. Mais nous avons mesuré son importance : quelques chiffres suffiront à la montrer. Dans les quatre départements bretons, l'artisanat fait vivre plus de 220.000 personnes, soit près de 8 % de la population active, soit près de 4,5 % de la population active pour la seule ville de Rennes.

\*  
\* \*

OBJET de l'ENQUETE : Le Tourisme

Participants : Mlle Regina Kohut. M. Erwin Peterson.  
Mlle Lynette Landry. M. Stuart Whipple.  
M. Raymond Lussier. M. Jack Studstill.

Directeur d'Etudes : Mlle Durif.

Juillet-Août à Paris : les rues sont presque vides.... de Parisiens; Rennes "devient mort" l'été; Ouest-France consacre des pages entières aux photos de Vacances. Après les résultats et scandales du Baccalauréat, on ne parle plus dans les journaux que de festivals, de folklore, et de bains de mer; les boutiques portent le panneau "fermeture annuelle".

Où sont donc les Français ? A cultiver leur jardin ? Non, ils sont partis en Vacances.

Les mots Vacances, congés payés sont donc pour les écoliers comme les ouvriers, synonymes de départ, d'évasion de la vie quotidienne, tandis que le mot Touriste est surtout utilisé par ceux qui ne partent pas, pour désigner assez indifféremment les itinérants qui ne font que passer en autocar ou en automobile, et les estivants qui séjournent quelques semaines dans un même lieu, soit à l'hôtel, en pension de famille ou en villa, soit en colonie ou en camp de vacances.

Nous avons consacré une très large place dans notre travail d'enquête à l'observation personnelle des multiples attraits touristiques de la Bretagne. Nous avons chaque semaine confronté nos points de vue et nos impressions lors des réunions de groupe, aussi chaque aspect étudié dans ce rapport est-il le résultat d'un travail collectif tout en ayant été rédigé par un seul membre du groupe.



Nous avons également cherché à étudier l'aspect social et matériel du tourisme en prenant comme exemple les organismes et les magasins de Rennes. Ainsi l'organisation sociale du Tourisme a été envisagée sous la forme de villages de vacances, de maisons familiales de vacances, de camps et colonies de vacances pour les Adultes, les Adolescents et même les petits enfants, grâce à l'amabilité du Secrétaire général à Rennes de la Fédération française du Tourisme Populaire et grâce au service "Jeunesse au Plein Air" de l'Inspection Académique du département d'Ille-et-Vilaine.

L'organisation matérielle du Tourisme en Bretagne a été étudiée par des visites au Syndicat d'Initiative de Rennes, au Club du Tourisme, à l'Office des Voyages ainsi qu'à deux magasins de camping qui ont accepté de nous parler de l'équipement fourni à leur clientèle.

Grâce à ce travail d'enquête nous avons pu approfondir et souvent modifier nos connaissances sur le Tourisme en France et en particulier en Bretagne. Nous avons surtout compris l'importance capitale des vacances dans toutes les classes de la société française.

La Bretagne reçoit quelques 800.000 Touristes chaque année et le Comité d'expansion régionale cherche à attirer de nouvelles industries en Bretagne en lançant ce slogan : "Venez vous installer au pays des Vacances".

Quels sont donc les attraits touristiques de la Bretagne ?

Nous avons observé les paysages et les monuments, la vie spirituelle et artistique comme les manifestations folkloriques et culturelles. Nous avons également regardé l'équipement hôtelier et balnéaire de la région, mais nous avons aussi interrogé les gens du "pays" comme les vacanciers pendant nos week-ends, soit au hasard de promenades individuelles, soit lors d'excursions organisées par l'Institut, d'abord sur la Côte d'Emeraude, puis dans les départements les plus touristiques de la Bretagne : le Morbihan et le Finistère.

La Bretagne attire d'abord par les multiples beautés de la Nature : la mer avec ses aspects changeants entourant la péninsule bretonne sur trois côtés, mais aussi l'intérieur offrant le charme sauvage de ses landes et de ses bois.

Au Nord de la Bretagne, c'est la côte d'Emeraude, aux eaux limpides d'un beau bleu-vert avec deux élégantes stations balnéaires : Saint-Malo et Dinard. De grandes plages de sable fin sont interrompues çà et là par des masses rocheuses qui invitent à l'exploration et à la cueillette des fruits de mer. Ceux qui ne veulent pas braver les vagues et affronter la fraîcheur de la Manche, ont à leur disposition une piscine construite par la Municipalité. Ceux qui n'aiment pas nager peuvent faire de petites excursions en bateau aux îles ou le long de la côte. Tous peuvent profiter de l'air vivifiant qui fouette les promeneurs sur les remparts. Heureusement, le touriste, nageur ou flaneur peut goûter les charmes de la mer sans trop de distractions criardes, sans trop d'affiches de publicité et de stands de souvenirs.

Au Sud de la Bretagne, la Baule présente un aspect moins rude, plus doux et souriant avec son immense arc de sable fin doublé d'une promenade et d'hôtels luxueux de classe internationale.

Enfin ceux qui préfèrent la côte sauvage et la mer déchaînée peuvent aller à l'extrémité Ouest du Finistère, en traversant des landes rocaillouses qui s'avancent en pointe vers l'océan comme un ultime défi de la terre. Le touriste ne vient pas ici pour se baigner ou se reposer mollement mais pour participer à cette lutte grandiose des éléments et pour rêver peut-être hors du temps des villes et des hommes.

Qu'il se dirige vers le Nord, le Sud ou l'Ouest, le touriste doit traverser une campagne au champs minuscules entourés de haies, parsemés de pommiers et où se blottissent de petites fermes trapues et sombres. Il traversera de belles forêts au tapis de fougère, ou suivra le cours de rivières qui s'épanouissent au voisinage de la mer, en profondes "Rics". La saison touristique est fortement sous la dépendance du climat, aussi ne dure-t-elle que trois mois environ de Juin à Septembre. Quand le soleil brille, le temps est vraiment beau avec toujours une légère brise marine, mais les nuits sont très fraîches et avec le brouillard matinal, joint à un occasionnel "crachin", il fait bon apporter un chandail à col montant et manches longues, si ce n'est même un manteau et un imperméable.

La côte Sud est cependant plus favorable aux bains de mer et les lézards des plages peuvent porter le Bikini qui annonce déjà la Côte d'Azur.

Cependant, quand le ciel est gris en Bretagne, le touriste peut trouver sur place de nombreux divertissements, soit au Casino, soit dans les salles de spectacle ou de bowling. La Municipalité de St-Malo par exemple a tout prévu pour retenir et attirer les touristes, grâce à son festival d'art dramatique, ses concours et jeux de plage, ses fêtes folkloriques.

En effet, la Bretagne a d'autres attraits touristiques à offrir en dehors des dons variés de sa nature. La richesse de ses traditions, son originalité principale ont permis depuis quelques années une grande renaissance du Folklore.

A Rennes même, dans le jardin du Thabor, des danses au son du biniou et de la bombarde ont lieu en juillet tous les jeudis soir, mais toutes les petites villes veulent aussi avoir leur fête folklorique : Fête des filets bleus à Concarneau, des Ajoncs d'Or à Pont-Aven, avec surtout "les Fêtes Folkloriques de Cornouailles" à Quimper que nous avons pu admirer. Pendant quatre jours de la musique, des danses bretonnes animent cette capitale de la Basse-Bretagne et le dernier jour un grand défilé de tous les groupes bretons ayant participé aux spectacles des jours précédents ainsi que des groupes étrangers invités, forme une longue guirlande de couleurs, de rubans, de broderies et de dentelle dans les rues de la ville.

Ce qui frappe c'est la ferveur, la fierté mais aussi la jeunesse de ces hommes et de ces femmes en coiffe et chapeau rond, marchant avec aisance et grâce dans leurs somptueux costumes, au son du biniou, de la bombarde, mais aussi du tambour et de la vielle.

Il semble que cette renaissance du folklore n'ait pas uniquement pour but d'attirer les touristes, mais de permettre aux Bretons d'exprimer leur attachement aux traditions, aux valeurs de leur Province.

Une des manifestations, à la fois folklorique et religieuse qui attire aussi les touristes, c'est le Pardon : Pardon de Sainte-Anne à Auray, Pardon de St-Christophe à St-Servan par exemple. Le sacré et le profane se mêlent dans ces fêtes en l'honneur d'un saint breton et il faut remarquer cette même union dans les calvaires, que nous avons pu voir. Saint-Thégonnec et Guiniliau ont, au centre de l'enclos paroissial, un christ en croix, presque masqué par la représentation imagée des épisodes de la Passion.

Les personnages de pierre qui animent ces monuments sont très intéressants par la naïveté de leur expression et le réalisme de leurs attitudes.

Le mysticisme des bretons se traduit aussi, pour le touriste qui passe, par une croix le long du chemin, par une fontaine sacrée ou un clocher dentelé à l'horizon.

Les alignements de Carnac constitués de centaines de pierres dressées selon une orientation précise, traduisent encore les vestiges d'un culte solaire pratiqué au temps où les Egyptiens élevaient leurs pyramides. A ce gigantesque effort des hommes pour construire ces temples mégalithiques, semble répondre à l'autre extrémité de la Bretagne, le prodigieux travail de construction de l'Abbaye de Mont Saint-Michel, au Moyen-Age.

A distance, le Mont St-Michel présente au touriste comme au pèlerin, sa masse conique et sombre. Il déçoit quelque peu quand on constate qu'il n'est plus une île depuis la construction d'une digue qui a accéléré l'envasement naturel de la baie. Une unique porte fortifiée percée dans la muraille permet d'accéder à l'Abbaye mais avant d'arriver au sommet, il faut résister aux sollicitations tentatrices ou importunes des petites boutiques de souvenirs qui jalonnent la rue étroite et escarpée du Mont.

Le grand réfectoire et ses larges cheminées, le treuil et la roue de bois servant à monter la nourriture des moines et les matériaux de construction de l'Abbaye, mais surtout le cloître (la merveille gothique) et ses fines colonnettes, laissent une impression de grandeur et de paix en dépit des touristes qui se pressent en bas sur les remparts et dans les hôtels de la petite ville.

La Bretagne attire ainsi par ses monuments religieux mais aussi par ses constructions militaires et civiles qui forment encore la France visible d'une riche histoire provinciale. Saint-Malo, la Cité Corsaire avec ses fortifications et son château de la Duchesse Anne, comme Dinan petite ville aux maisons médiévales bien conservées, attirent les touristes en quête d'histoire. A Saint-Malo, le tombeau de Chateaubriand sur le grand Bé, face à la mer, îlot inaccessible à pied pendant la moitié de la journée, stimule l'imagination romantique, tandis que le héros médiéval de Dinan, le chevalier Du Guesclin enflamme l'esprit chevaleresque des visiteurs.

Le touriste peut donc en Bretagne s'abandonner aux charmes de la nature, faire un pèlerinage religieux, ou littéraire, mais il peut aussi s'adonner aux joies de la table, grâce aux spécialités culinaires bretonnes. Les fruits de mer abondent ici : huîtres de Cancale, coques et palourdes, bigorneaux, homards et langoustines. L'agneau de Pré salé et l'Omelette de la Mère Poulard sont les spécialités mondialement connues du Mont Saint-Michel, tandis que le Finistère offre ses crêpes dentelles et ses galettes de blé noir avec la traditionnelle bolée de cidre.

Les touristes peuvent également faire d'agréables pique-niques comme nous l'avons fait en excursion, mais ils ne doivent pas chercher d'endroits spécialement aménagés à cet effet avec tables, foyers-grills et pou-belles comme on<sup>en</sup> trouve souvent aux U.S.A. Nous avons d'ailleurs constaté que les français sont si préoccupés par la qualité de leur repas, qu'ils en oublient souvent les fourchettes et les serviettes. Même en pique-nique nous avons eu des plats cuisinés, raffinés, comme des oeufs en gelée, du riz aux champignons, de petites pizzas et du jambon roulé, mais un autre groupe a eu un pique-nique à sandwich très comparable à ceux des Etats-Unis, avec une seule différence : le vin. Nos observations gastronomiques dans les Restaurants et en pique-nique nous ont déjà introduit dans l'étude des aspects matériels du Tourisme en Bretagne. Nous les compléterons par des observations pratiques sur les hôtels et le camping.

Ce qui frappe d'abord, c'est que l'hôtel français n'est ni plus ni moins<sup>qu'</sup> un lit. Le voyageur qui s'attend à quelque confort au delà de ce minimum sera déçu. De l'extérieur, l'hôtel paraît souvent assez vieux, assez peu important et même un peu négligé. Ces faits s'expliquent sans doute en grande partie par la brièveté de la saison touristique. Le Patron doit se limiter aux réparations absolument nécessaires. A l'intérieur, il semble que le principe d'économie règle la question du mobilier et de l'équipement. Par contre, on est bien accueilli et on sent immédiatement que cet accueil n'est pas affecté, mais sincère. Les hôtels sont propres et les repas, à quelques exceptions près, de très bonne qualité. Il y a cependant de grandes différences entre les différentes catégories d'hôtels selon le nombre d'étoiles décernées par le Guide Michelin. Selon M. Dumas, Secrétaire d'Etat au Tourisme

le Gouvernement n'est pas indifférent à ce problème d'équipement hôtelier. Il a parlé d'un dégrèvement d'impôts pour faciliter la modernisation des hôtels et promis de faire un gros effort pour l'étalement des vacances scolaires, en particulier dès l'année prochaine. Il n'y a aucun doute, cependant qu'il faudra encore longtemps avant que le touriste étranger ne se sente à l'aise dans les hôtels français.

Pour cette raison et par économie, certains préfèrent le caravanning et surtout le camping beaucoup plus populaire. Le nombre des campeurs augmente chaque année et ce sont les jeunes ménages avec enfants qui en sont les plus fervents adeptes. Le coût de l'équipement de base pour une famille de 4 personnes est d'environ 1.200 Francs dans les deux magasins que nous avons visités. La qualité du matériel semble analogue à celle des U.S.A., mais nous avons été frappés par l'extrême variété des coloris, la richesse des dessins et l'habileté des combinaisons possibles pour différentes utilisations du matériel en plein air et même à la maison. Il y a en France environ 7 millions de campeurs qui doivent posséder une carte donnant accès aux terrains de camping et couvrant, par une assurance, les risques d'accident et d'incendie. Ces cartes de camping sont délivrées par des associations comme la Fédération française du Tourisme Populaire et le Club du Tourisme à Remos. Une cotisation annuelle de 8 Francs couvre ainsi les frais d'adhésion et d'assurance pour chaque campeur.

Le Camping, apparu en France après la guerre, a eu un recrutement surtout populaire. Aussi le grand problème qui se pose actuellement aux associations de Camping est d'aménager des terrains ayant un minimum de confort (douches-toilettes) sans avoir à demander un tarif trop élevé aux adhérents. De plus en plus le tourisme populaire est pris en main par des organismes publics ou privés qui ont un but essentiellement social.

La Haute Commission de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le ministère de l'Education Nationale, s'occupent plus particulièrement des colonies de vacances pour les petits enfants et les Adolescents grâce au Service "Jeunesse au Plein Air", tandis que la Fédération française du Tourisme populaire s'intéresse surtout aux adultes et aux familles.

"La Jeunesse au Plein Air" organise des colonies de vacances à la campagne, à la montagne et surtout à la mer pour les enfants de 4 à 14 ans

environ. Il s'agit surtout d'enfants venant d'écoles publiques et de milieux modestes. A peu près un enfant sur trois revient une deuxième ou troisième année en colonie. Nous avons été surpris d'apprendre qu'il y a des colonies pour les petits de 4 à 6 ans, mais ce fait, parmi beaucoup d'autres, peut illustrer la différence fondamentale qui existe entre les camps d'été américains et les colonies de vacances françaises. En France, le but majeur des colonies est d'éviter aux enfants de traîner dans les rues quand les parents travaillent. Les colonies prolongent donc l'école et sont d'abord une garderie d'enfants. Ces colonies ne sont pas chères grâce aux subventions accordées par les Allocations familiales en particulier, car beaucoup d'enfants viennent de familles dont la mère est veuve, célibataire ou divorcée.

Ces colonies dirigées par des moniteurs qui sont souvent des instituteurs, sont surveillées par des inspecteurs du Gouvernement. Nous pensons qu'il manque peut-être à ces colonies un idéal, pouvant donner à l'enfant des thèmes inspirants et un enrichissement spirituel.

La Fédération française du Tourisme Populaire a créé pour les familles aux revenus modestes de préférence, des maisons familiales et des villages de vacances ayant pour but d'offrir des maisons d'accueil individuelles très bon marché et des installations culturelles communautaires comprenant cinéma, bibliothèque et discothèque. De nouvelles expériences en cours ont aussi pour but de réveiller la vie économique de villages presque abandonnés, en favorisant l'aménagement par la commune de gîtes ruraux. Un des problèmes de cet organisme est la concentration des vacances familiales sur trois mois d'été, aussi prévoit-il d'inviter des personnes âgées à bénéficier de ces logements le reste de l'année. Des séjours de neige (en montagne), et d'iode (au bord de la mer) sont également en cours de développement.

Ce tourisme populaire et social prend une très grande extension en France et en particulier en Bretagne, aussi avons-nous été très intéressés par l'enthousiasme des militants sociaux qui consacrent leur temps à organiser et encadrer ces camps et villages de vacances.

Notre étude sur le Tourisme nous a donc rendus conscients des multiples attraits touristiques de la Bretagne et de ses possibilités matérielles, mais elle nous a aussi permis d'observer l'effort d'organisation sociale des organismes publics et privés pour permettre aux familles à reve-

nus modestes de partir en vacances. Cet effort social dans le domaine du tourisme populaire a certainement constitué pour nous une découverte importante et a contribué à éclairer ce phénomène national des vacances, thème majeur dans la vie des Français.

Rennes enfin, capitale de la Bretagne, et notre lieu de séjour en France, est bien la plaque tournante du Tourisme dans la région de l'Ouest grâce à ses routes nationales, sa gare et son aéroport.

La ville est bien équipée sur le plan hôtelier pour recevoir ses hôtes de passage et ceux-ci y restent en général une nuit ou deux.

Ils peuvent y admirer les principaux monuments de la ville illuminés le soir : le Palais de Justice ancien Parlement de Bretagne et le Palais St-Georges ancien couvent des religieuses bénédictines, qui possèdent tous deux la sobriété architecturale du XVII<sup>e</sup> siècle, tandis que l'Hôtel de Ville de Gabriel, premier architecte de Louis XV a l'élégante harmonie des lignes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils peuvent flâner dans le vieux quartier moyenâgeux autour de la cathédrale et admirer, au Musée des Beaux-Arts, le Nouveau-Né chef-d'oeuvre de Georges de la Tour. Ils ne manqueront pas d'aller au Jardin du Thabor, ancien jardin des bénédictins de St-Melaine dont les massifs ornementaux et la roseraie ont acquis une réputation nationale. Ils pourront enfin trouver près du Syndicat d'Initiative de Rennes, un service de renseignements compétent et bénévole, qui les aidera à préparer un agréable voyage en Bretagne.

Rennes, plaque tournante et centre régional de l'organisation du Tourisme en Bretagne, nous permet donc de conclure cette étude avec beaucoup d'optimisme. Le dynamisme des organismes publics et privés dans le domaine du tourisme social en particulier nous semble finalement ouvrir des perspectives nouvelles et des possibilités d'avenir nombreuses pour cette belle province française.

\*  
\* \*



dance qui fait obstacle ? Il doit y avoir plusieurs raisons pour expliquer par exemple que dans toute la France il n'y ait que 60.000 guides. La plus importante est peut-être d'ordre financier. Tandis que les colonies de vacances sont subventionnées par l'Etat, les parents des scouts doivent faire tous les frais pour les camps, les uniformes, et le reste. Il en résulte que seuls les enfants d'un certain niveau socio-économique font partie des "scouts", ce qui d'ailleurs ne paraît pas déplaire à leurs parents. Il y a aussi une raison psychologique : après l'âge de 14 ou 15 ans, très peu de garçons continuent à participer au mouvement. Un garçon de 16 ou 17 ans qui est scout passe pour naïf ou enfantin. Certains scouts n'aiment pas l'uniforme, surtout les culottes courtes qui, dit-on, leur donnent un complexe.

Le scoutisme français est actuellement en train de changer. Les activités des scouts seront plus utilitaires qu'autrefois. Il existe dans les Alpes des camps pilotes où les nouvelles techniques sont mises au point. Au lieu de planter une croix au sommet d'une montagne, le scout de demain préférera construire un pont dans la vallée. Un changement radical de l'uniforme traditionnel s'opère également. La chemise kaki, les culottes courtes bleu marine et les chaussettes seront remplacées par un pantalon long beige clair, une chemise rouge vif, tandis que le foulard disparaîtra. Il restera toujours la difficulté de trouver des animateurs qui disposent du temps et de l'énergie qu'exige un changement de programme, car en France on préfère que les animateurs soient des professeurs et des étudiants.

Par opposition aux camps des scouts il y a les Auberges de Jeunesse qu'un membre de notre équipe a pu étudier en visitant l'une d'entre elles. En ce qui concerne les locaux, comment se présentent-ils ? Dans des dortoirs séparés, les uns réservés aux filles, les autres aux garçons, sont rangés, comme dans une caserne, des lits de fer qui paraissent confortables sinon luxueux. Des douches et des toilettes convenables témoignent d'une grande attention pour le voyageur. Une grande cuisine munie de plusieurs tables fournit aux jeunes gens un endroit où ils peuvent préparer et prendre leurs repas. Pour jouer au ping-pong et à d'autres jeux, pour regarder la télévision ou voir un film, ils peuvent se servir d'une grande salle de récréation. Une petite bibliothèque où l'on peut s'installer confortablement invite au plaisir de lire; on n'y trouve que des romans d'une lecture facile.

Enfin, on peut garer les vélos et les bicyclettes dans la cour.

Du point de vue de l'organisation, les Auberges de Jeunesse offrent des aspects bien intéressants. L'association française est liée à des organisations analogues en Europe occidentale et dans les pays d'Afrique, d'Asie, d'Australie et du Nouveau Monde. Avec une carte d'identité de n'importe lequel de ces pays, on peut passer jusqu'à trois nuits successives à l'Auberge, et les personnes qui se sont inscrites pour une activité culturelle locale peuvent rester pour la durée de cette activité.

Le but de cette organisation est triple : 1) développer le tourisme en France et faciliter les voyages pour tous les jeunes entre 15 et 30 ans; 2) fournir l'occasion de rencontres entre les gens de différents départements français et de différents pays; 3) répandre le goût des activités culturelles dont la liste fort longue comprend : le cercle de lectures, la photographie, la danse folklorique, le chant, la musique, le cinéma, la céramique, le stage de week-end, les techniques audio-visuelles, les randonnées. L'Auberge est toujours ouverte pour recevoir les "ajistes". A Rennes cette année, il y a eu beaucoup d'Américains, d'Italiens, d'Allemands, d'Anglais, de Hollandais, d'Africains et, naturellement, de Français. Pour tous les pays abonnés à ce système, il y a des guides imprimés à l'intention des ajistes. En France, la redevance n'est que de 3 Fr la nuit, mais les auberges reçoivent des subventions du Gouvernement français et de la municipalité.

Le cinéma représente le troisième domaine où nous avons aperçu l'influence des mouvements organisés. De plus en plus les jeunes en France fréquentent le cinéma sans être accompagnés d'adultes et sans que la formation du jugement, en matière de film, ait été assurée. Malgré une certaine préférence pour les "Westerns", nous a-t-on dit, ils sont capables, affinant leurs goûts, d'apprécier des films d'un plus haut niveau culturel. Pour les former dans ce domaine, il existe deux mouvements : le ciné-club - qui n'a qu'un but culturel, préparer les spectateurs, présenter un film et ensuite le discuter à peu près sur tous les plans - et les Salles Familiales dont nous avons visité le siège à Rennes. Le GAGEFO exerce son influence au moyen de trois fonctions :

- 1.- Examiner les films pour ce qui concerne le code moral. Les responsables se réservent le droit de refuser un film qui ne rentre

pas dans le cadre du code. Le véritable problème est d'atteindre les metteurs-en-scène avant la production du film, car l'influence du GASFO ne touche actuellement que les films déjà produits et distribués.

- 2.- Gérer une entreprise commerciale, un cinéma, qui sur les plans syndical et commercial marche comme tout autre cinéma, avec des recettes considérables et en même temps une plus grande liberté dans le choix des films que d'autres salles de cinéma. Sur plus de 2.000 salles dans toute la France il y en a 326 dans la région de Rennes qui fournissent 36 % des recettes de toutes les salles. Dans les petits villages où les salles ne sont ouvertes que deux ou trois jours par semaine, la responsabilité est assurée par des collaborateurs bénévoles. Par contre, dans les grandes villes, les directeurs et le personnel sont des salariés, bien payés. Les adhérents au GASFO paient la cotisation en fonction des recettes.
- 3.- Former et améliorer le goût du public. Un moyen de le faire, c'est de mettre au programme un film d'un niveau culturel élevé (par exemple, le film japonais L'Île Nue) tout en y préparant les spectateurs.

Autre loisir d'ordre cinématographique : créer des films. Au cours d'une séance du Club des Cinéastes Amateurs à Rennes, plusieurs membres du club ont montré les films qu'ils ont eux-mêmes conçus, préparés, filmés, édités et sonorisés et qui deviennent, dans les séances ordinaires du Club, des sujets de discussions critiques mais surtout, paraît-il, des occasions de compliments. Ces films sont présentés également au cours de séances régionales, nationales et internationales, aux groupes locaux tel que le Touring Club de France, ou aux visiteurs officiels tels que les stagiaires américains d'un Institut NDEA ou les jeunes Allemands actuellement en séjour d'échanges culturels à Rennes. D'importants prix de concours ont été décernés à certains films. Lors de notre séance nous avons pu constater deux choses surtout : 1) La qualité des films, sur les plans de la technique, de composition, de fond, n'est pas indigne de professionnels, et 2) ces films mettent en valeur les beautés de la France (surtout la Bretagne). Riches des différents aspects de la culture française, ils pourront ainsi sauver de l'oubli les arts et les

métiers en voie de disparition.

Relever et préserver les valeurs culturelles bretonnes, c'est également le travail des cercles folkloriques. Des visites à plusieurs cercles, l'assistance aux fêtes folkloriques, et des conversations particulières avec un grand nombre de jeunes nous ont fourni une abondante documentation ainsi que des conclusions importantes d'ordre social et culturel sur une activité de loisir très caractéristique de la Bretagne. Les danses, basées le plus souvent sur la gavotte, se sont développées sur des airs de danses rurales et des divertissements courtois (Henri IV dansait des danses bretonnes). Si les premières furent surtout gaies et vives, elles ne sont pas seulement des divertissements mais des danses à signification religieuse ou cérémoniale. Chaque danse traduit d'une façon ou d'une autre la vie quotidienne de l'homme, sa communauté, ses sentiments; en observant les danses nous avons l'impression que les danseurs se perdent dans l'émotion de la danse. La bombarde, une sorte de hautbois rudimentaire, et le biniou, sonnant des notes mineurs, communiquent une sorte d'exaltation à ceux qui les entendent. Les danses suscitent une conscience collective, car par elles les Bretons se sentent membres d'une famille, d'une paroisse, presque d'un clan. C'est pourquoi elles sont inséparables des importantes réunions, tels que les pardons, les noces et les travaux collectifs. Beaucoup constituent aussi une démonstration de force, de résistance, d'agilité et d'adresse. La danse est parfois un sport, car il y a traditionnellement des concours de danses dotés de prix, des rubans et des mouchoirs de couleur pour les femmes, du tabac pour les hommes. Pour tous c'est l'occasion de mettre les beaux habits, et pour une jeune fille, sa qualité de bonne danseuse l'aide beaucoup à trouver un mari. La danse peut être aussi un simple divertissement ou, pour les ruraux, une détente après de durs travaux.

Avec la guerre de 1914 et le début de l'époque contemporaine, la danse bretonne se dépouilla peu à peu de ses significations originelles et de sa valeur sociale. L'exode des jeunes campagnards vers les villes et les mariages au dehors rompirent l'unité de la famille. Plus de grandes noces, plus de danses. La radio apporta aussi d'autres chansons, celles de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine. En même temps, pourtant, l'organisation

des cercles celtiques dans de nombreuses villes bretonnes a créé des compagnies de jeunes qui apprennent les anciennes danses de chez eux ainsi que des danses folkloriques d'autres régions françaises et même de pays étrangers. Ces compagnies feront sûrement renaître l'enthousiasme pour les danses, mais on craint aussi que la danse bretonne ne se réduise à un spectacle. Parmi le grand nombre de cercles folkloriques à Rennes, six sont assez importants; en Bretagne il y en a à peu près 120 mais leur nombre grandit chaque année. Les cadres de ces organisations ne sont pas payés mais ils sont très fiers de leurs activités : des cours de biniou et de bombarde, des répétition de danses et même des cours de langue bretonne. Leur but est double : 1) l'éducation des jeunes par de bonnes organisations de jeunesse; et 2) un effort pour l'entretien et l'enrichissement du folklore breton. On peut dire en conclusion que si les jeunes filles ne mettent plus la coiffe tous les jours et si les garçons ont abandonné le "Chupenn" pour le prêt-à-porter, des milliers d'entre eux dansent la gavotte, jouent de la cornemuse, apprennent la langue bretonne, et essayent de faire s'accorder la bombarde et la guitare.

Tout ce que nous avons appris par ce contact limité avec des mouvements organisés se trouve confirmé par une visite au centre social d'un grand ensemble, Maurepas, où le problème des loisirs est abordé par son côté humain. Il ne s'agit pas d'un programme de loisirs imposé par un directeur. Au contraire, il y a eu un effort consciencieux pour trouver les centres d'intérêts des habitants et pour attirer des animateurs issus de la population même, les soutenant le plus possible mais leur laissant toujours une grande liberté de mouvement. Le programme d'activités animées par ces habitants reflète la diversité des programmes déjà lancés dans la ville de Rennes et dans la province.

#### Loisirs divers.

Avant d'aborder des observations plus générales, nous traiterons d'un passe-temps qui intéresse particulièrement un membre de notre équipe et qui nous semble bien enraciné dans la vie française : la pêche à la ligne. La pêche à la ligne consiste, selon sa définition, "à attraper les poissons en

employant un hameçon et une ligne, avec ou sans canne, mais toujours sans filet".

Le permis vaut pour un an dans les limites du département. Le timbre ordinaire (obligatoire) permet au pêcheur d'employer trois lignes, soit flottantes, soit plombées. L'emploi des cannes, et l'emploi même d'un moulinet, à condition de ne servir qu'au lancer de la ligne vers un endroit choisi de la rivière, sont autorisés. Mais toute utilisation d'un moulinet avec mouvements d'envoi et de retraite continus exige l'acquisition d'un timbre supplémentaire.

Dès l'âge de seize ans, le pêcheur doit être muni d'un permis bien que l'enfant puisse se servir d'une des lignes autorisées par le permis de son père, le père étant toujours responsable de ce que fait son fils. Dans le département d'Ille-et-Vilaine, on compte 40.000 pêcheurs à la ligne par année ; à peu près un tiers de la population de Rennes va à la pêche le dimanche. Certains font du camping pour mieux se livrer aux plaisirs de la pêche, mais pour beaucoup le camping, qui permet des changements fréquents de lieux, se suffit à soi-même.

Quant à la pêche elle-même, les cours d'eau sont classés en deux catégories selon l'espèce de poisson qui prédomine, les salmonidés, ou les cyprinidés. Les espèces les plus recherchées sont les diverses espèces de saumon et de truite. On peut cependant attraper des aloses, des anguilles, des lamprois, des brochets, des bars, des carpes, des perches et des black bass. Au Boulet, près de Feins, à environ 25 kilomètres au nord de Rennes, on élève les alevins de truites et de blancs (350.000 par an), et à Galaché on élève des alevins de truites (100.000 par an).

S'il est vrai qu'un tiers de la population de Rennes va à la pêche le dimanche, il est aussi indéniable qu'une grande variété d'autres loisirs anime le dimanche en Bretagne. L'étranger qui voyage en Bretagne le dimanche a l'impression que tout le monde est dehors. En principe, les magasins sont fermés, sauf dans un centre de tourisme comme le Mont St-Michel ou à Quimper pendant les fêtes de Cornouaille. Dans un village breton, vers dix heures et demie du matin, à la sortie de la messe, les gens, en habits du dimanche, s'entretiennent en petits groupes. On dit souvent que seuls les

femmes et les enfants assistent à la messe, tandis que les hommes se rassemblent à l'auberge; en Bretagne, cependant, on voit beaucoup d'hommes qui sortent de l'église, causent ensemble pendant un quart d'heure et se dirigent ensuite vers le café. Parfois, au moment même de la sortie de la messe, on entend, du côté du centre du village, la musique aiguë et gaie d'un disque populaire. C'est une fête foraine qui appelle les enfants et les jeunes aux distractions d'une balançoire mécanique, d'un carrousel à petits avions, aux jeux de chance dont les prix sont, soit une poupée en costume breton des temps anciens, soit une bouteille de vin.

Le voyageur du dimanche qui compte s'arrêter pour déjeuner dans un hôtel de village risque de trouver la salle à manger déjà bondée d'habitants locaux; si, au contraire, il préfère pique-niquer le long de la route ou dans un joli bois, il s'aperçoit vite qu'il n'est pas le seul à avoir eu cette idée; il verra des familles de trois à cinq personnes mangeant en plein air des sandwiches au jambon, des tomates à la mayonnaise, du vin rouge, du fromage, et des gâteaux bretons.

Le dimanche après-midi, on voit souvent sur la place d'un village un jeu de boules. Si un appareil de télévision fonctionne à la vitrine d'un magasin, des petits se serrent sur le seuil de la porte pour regarder. Peut-être, comme le dit la chanson, "les enfants s'ennuient-ils le dimanche". Sur les routes, cependant, la circulation augmente. On remarque que les piétons, nombreux près des petits villages, avancent du même côté de la route que les voitures, et non pas sur le côté opposé comme aux Etats-Unis. S'il n'existe pas de piste cyclable en bordure de la route, des bicyclettes et des motos se faufilent entre les voitures. De temps en temps une bicyclette ou une voiture de bébé attachée sur l'impériale d'une auto révèle des vacanciers probablement en route vers la mer ou leur maison de campagne. Il arrive même, mais rarement, qu'on voie une voiture remorquer un canot automobile.

Quelquefois, en traversant un petit village, on voit des musiciens en train de se mettre en ligne pour un défilé. Il se peut qu'il y ait dans les rues des sapins ornés de roses en papier ou de banderoles tricolores. C'est sans doute une fête locale. Les pardons, fêtes religieuses caractéristiques de la Bretagne, attirent toujours beaucoup de monde. Souvent, mais pas

nécessairement, ils ont lieu le dimanche. Il y a, par exemple, le pardon de Sainte-Anne à Sainte-Anne d'Auray, et le pardon de la mer à Granville. Chantant des cantiques, les gens du village défilent derrière des statues de saints et des bannières ecclésiastiques. La cérémonie religieuse terminée, il y aura une fête foraine, avec ses baraques, ses marchands de cacahuètes et de barbe à papa, peut-être même son manège de chevaux de bois. En plus des fêtes religieuses, les plus nombreuses, il en est d'autres comme la Fête des nouettes à Douarnenez, la Fête des filets bleus à Concarneau, et la plus belle des fêtes bretonne, la Fête de Cornouaille à Quimper. Elle dure quatre jours et s'achève toujours un dimanche. Ce jour là des véhicules particuliers, des trains spéciaux, des autocars venus de toute la Bretagne et même d'au delà convergent sur Quimper pour une fête folklorique unique en son genre.

Cette évocation du dimanche en province, et plus particulièrement en Bretagne, nous semble résumer une admirable diversité de loisirs.

#### CONCLUSION

Nos expériences et nos observations au cours de cette enquête nous amènent à certaines conclusions, toujours susceptibles de révision, car notre expérience est limitée. Nous croyons voir d'abord la persistance des loisirs traditionnels dans l'intimité de la famille ou du petit quartier. Il n'empêche que les Rennais en particulier et les Français en général s'ouvrent quand même à un programme assez riche de loisirs organisés.

Nous avons vu le signe d'une grande stabilité dans la persistance des passe-temps traditionnels et régionaux, l'importance de la pêche à la ligne, par exemple, dans une région où l'industrie de la pêche est assez importante. Ensuite, nous avons remarqué la conscience d'un changement qui s'opère : l'évolution du scoutisme en étant un bon exemple. Mais elle n'exclut pas la volonté consciente de préserver certaines valeurs, surtout les traditions folkloriques qui risquaient de se perdre. Enfin, nous avons observé le développement d'un loisir spécifiquement contemporain : le club des cinéastes amateurs qui, lui aussi, tout en s'écartant des loisirs traditionnels, joue son rôle dans la défense et la valorisation d'une culture traditionnelle.

\*  
\* \* \*



OBJET de l'ENQUETE : Médecins et Malades

Participants : Mme Harriett Abell'.                      Soeur Agnès-Thérèse Frecker .  
                         M. Lawrence Achorn.                                      M. Isaac Lapp.  
                         M. Charles Baker.                                         M. André Marion.

Directeur d'Etudes : M. Ross .

Les stagiaires qui ont choisi "La Médecine" comme sujet d'enquêtes voudraient apporter dans le rapport qui suit quelques précisions sur l'organisation hospitalière française vue à travers les "interviews" qui leur ont été aimablement accordées par le personnel médical de Rennes. Si les visites faites à Rennes nous ont permis d'obtenir des renseignements d'ordre général sur la structure hospitalière en France, la connaissance du système médical propre à la ville de Rennes constituait notre objectif principal. Le groupe devait donc examiner séparément les divers services médicaux tout en cherchant à définir la part de chacun d'entre-eux dans le système sanitaire. C'est un projet ambitieux, quelquefois difficile, toujours intéressant. Le programme d'enquêtes comprenait une visite à l'Hôtel-Dieu et une visite à Pontchaillou, les deux grands hôpitaux de Rennes. Puisque l'hôpital de Pontchaillou englobe plusieurs centres spécialisés, les stagiaires ont pu visiter le centre anti-cancéreux, le centre de poliomyélite aussi bien que le centre de pédiatrie. Ces enquêtes ont été complétées par une visite à une clinique privée, une visite aux bureaux de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale et une visite chez un pharmacien de quartier.

Nous avons eu des entretiens avec les responsables de la Santé Publique dont les noms suivent :

Monsieur le docteur Leroy : directeur du Centre de Poliomyélite Pontchaillou.

Monsieur Thébault : directeur Centre Hospitalier Régional, Hôtel-Dieu

Monsieur le docteur Guelfi : directeur Centre Anti-Cancéreux, Pontchail-  
lou

Monsieur le docteur Raveleau : Centre Anti-Cancéreux, Pontchaillou

Madame le docteur Pichot-Janton : Centre de Pédiatrie, Pontchaillou

Monsieur Guillard : Médecin Conseiller Sécurité Sociale, Hôtel-Dieu

Monsieur Blandin : Directeur Caisse Primaire de Sécurité Sociale

Monsieur Ollivier : pharmacien

Soeur Sébastien-Marie, Clinique de la Sagesse

### LES HOPITAUX

Le Centre hospitalier régional (C.H.R.) de Rennes comprend deux établissements au sein de l'agglomération rennaise, l'Hôtel-Dieu dont la construction remonte à plus d'un siècle situé au nord du quartier central de la ville et Pontchaillou dont la construction a commencé vers 1900 situé au nord-ouest du même quartier.

A l'Hôtel-Dieu le groupe fut reçu par M. Thébault directeur général des services hospitaliers de Rennes et ses adjoints qui eurent la bienveillance de répondre aux questions posées par les membres du groupe. M. Thébault précisa d'abord que le directeur général est à la tête d'un secteur qui dessert toute la Bretagne à l'exception du secteur de Nantes. Il y a une vingtaine d'années l'hôpital faisait fonction dans une large mesure d'oeuvre charitable. On y recevait surtout les indigents incapables d'obtenir les services médicaux à domicile; des religieuses comme les médecins en assuraient le fonctionnement par leur dévouement gracieux. Or, de 50 lits, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu est passé à 500 lits. Il y a aussi l'hôpital de Pontchaillou où l'on termine une construction moderne et importante qui complètera l'ensemble des bâtiments déjà en service et qui sera le centre régional universitaire de Rennes. Le service hospitalier se développe considérablement en fonction du développement économique social et universitaire de Rennes et de la Bretagne. Il faut préciser que dans une ville universitaire le personnel médical est directement lié à la Faculté de Médecine et par conséquent au Ministère de